

Aide-Soignant

Document remis à jour en 2024

Avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Les Fiches Métier sont éditées par la MIP de Louhans.
Responsable de la publication : Christian Marie, président
Coordination : Nathalie Coeur
Rédaction : Géraldine Balestra, Clarisse Coeur, Marlène Botelho
Ces informations sont fournies à titre indicatif. Elles n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels et de formateurs

Eléments sur le marché de l'emploi issus du site EMFOR

Sommaire

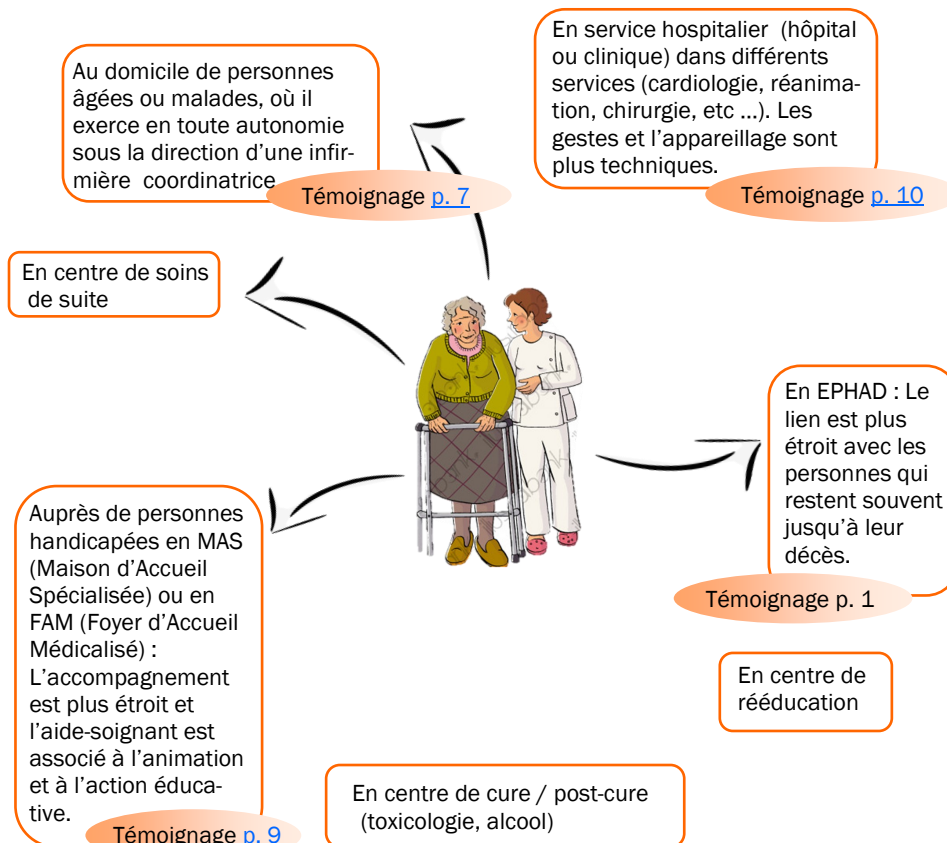
Fonctions	p. 1
Conditions de travail	p. 3
Marché de l'emploi	p. 4
Formations, VAE.....	p. 5
Tableau des équivalences.....	p. 12
Liste des écoles	p. 19

Fonctions



L'aide-soignant travaille sous la responsabilité d'un infirmier et au sein d'une équipe pluridisciplinaire qui regroupe un certain nombre de professions médicales et paramédicales (personnel soignant, ASH...).

Où travaille-t-il ?



Parole de Pro !

Catherine, aide-soignante en service de long séjour

Trois équipes se relayent auprès des patients : celles du matin et du soir, qui alternent régulièrement, et celle de la nuit qui, elle, est toujours la même.

Journée type de travail en poste de matin dans le service de long séjour de l'Hôpital

6h à 6h15 : Arrivée des trois aides-soignantes (AS) qui prennent la relève de l'équipe de nuit. " Ensemble, nous faisons le point sur la nuit passée en passant en revue chaque patient : ceux qui ont mal dormi, ceux qui ont été agités, malades, eu de la température, sont tombés ... La communication est importante pour un meilleur suivi des patients. "

6h15 à 6h20 : Les AS vont à l'office vérifier que le lait et l'eau pour le petit déjeuner sont bien en train de chauffer.

6h20 à 7h30 : C'est l'heure des toilettes, qui s'effectuent en majorité avant le petit-déjeuner. L'infirmière se charge de la toilette des patients qui ont un pansement. Les AS préparent le chariot pour les toilettes. Elles se répartissent ensuite les chambres en faisant un roulement régulier. Elles décident aussi quels patients iront au

Il intervient en matière de :

Soins

Un aide-soignant ne pratique que des soins peu techniques (il ne pratique pas de soins avec des instruments : perfusion, piqûre...). Il peut prendre le pouls et la température.

Confort

Il accueille les patients et leurs familles dès leur arrivée. Il s'occupe de leur installation dans la chambre. Il veille à leur confort lors des repas et avant la nuit en les aidant à se mettre dans une position confortable.

Il s'occupe de la distribution des repas, sert et dessert les plateaux. Pour les personnes à l'autonomie réduite (des personnes souffrant de paralysie des membres supérieurs par exemple), l'aide-soignant les aide dans les gestes de la vie quotidienne : pour manger, s'habiller, se déplacer, marcher...

Surveillance

L'aide-soignant, grâce à ses contacts constants avec les patients, est le premier à pouvoir détecter d'éventuels problèmes physiques ou moraux. Son rôle de prévention notamment en matière d'infections ou de déséquilibres alimentaires est très important. Il transmet alors ses observations aux infirmiers.

Il doit aussi faire face à des situations d'urgence comme des malaises. La nuit, il fait des rondes dans les chambres pour vérifier que tout se passe bien.

L'aspect relationnel est un élément important dans la fonction d'aide-soignant. Il est en contact avec :

La famille des patients

Il a en charge de les rassurer et de les aider.

L'équipe médicale

L'aide-soignant sert de relais entre les patients et les équipes soignantes. Il transmet de façon écrite ou orale les informations qu'il recueille. L'esprit d'équipe est vraiment très important pour assurer au malade les meilleurs soins possibles.

Cela permet aussi de discuter et "d'évacuer" le stress dû à des situations de souffrance ou face à la mort des patients.

Hygiène personnelle

Une fois par jour, il fait ou aide le patient à faire sa toilette complète. Pour les personnes incontinentes (surtout dans les services de gériatrie), il s'occupe du renouvellement des changes et pratique souvent plusieurs fois par jour une toilette plus intime en nettoyant la peau.

Hygiène des locaux

L'aide-soignant intervient au niveau du ménage des chambres. Il s'occupe de la décontamination et de la désinfection du mobilier et du matériel de la chambre (table, table de nuit, poignée...). Il change, par exemple, la literie. Il s'occupe également de la gestion des stocks du matériel.

Un aide-soignant se lave régulièrement les mains (une soixantaine de fois par jour) : entre chaque toilette ou manipulation. Il ne doit pas porter de bijoux, avoir les ongles longs ou vernis.



bain en suivant un roulement. " A l'intérieur de l'équipe, nous sommes autonomes. Nous discutons entre nous pour nous répartir les tâches, alterner les services ou les patients qui sont parfois difficiles. Le travail en équipe est primordial, il nous permet de faire face aux problèmes du quotidien et aux situations difficiles. "

Les AS se réfèrent à la fiche du patient qui liste les éléments indispensables à connaître : type de toilette, type de change ... Après avoir salué le patient, elles font sa toilette. Il peut s'agir d'une grande toilette (toilette intime, toilette du visage, rasage pour les hommes, toilette du buste et du dos, soin de bouche, nettoyage des appareils dentaires) ou d'une petite toilette (toilette du dos et toilette intime selon l'autonomie de la personne).

Elles mettent en pratique des techniques acquises lors de leur formation pour manipuler le patient le plus délicatement possible tout en respectant son intimité. "Nous faisons en sorte de respecter la pudeur du patient. Il n'est jamais nu, seule la partie de son corps à laver est découverte. Nous faisons aussi attention à ce qu'il ne prenne pas froid. Nous sommes très proches des patients car c'est nous qui les côtoyons le plus. Nous sommes les premières à nous rendre compte s'ils ont des problèmes physiques (montée de fièvre, douleur plus intense, souffrance morale, tristesse, pleurs...). "

Les AS massent également les talons et le siège avec un produit spécifique pour éviter la formation d'escarres. Les patients sont ensuite habillés avec leurs propres vêtements, levés et mis sur une chaise dite "garde-robe" (chaise percée).

Les AS surveillent les selles et notent les problèmes éventuels. "La toilette nécessite beaucoup de manutention : nous soulevons les patients, les levons, les déplaçons... Nous avons des appareils (lève-malade, verticalisateur...) pour nous aider mais ils sont parfois compliqués à utiliser dans les chambres qui ont encore deux lits par manque de place. Grâce aux techniques que nous avons apprises, nous connaissons les gestes pour ne pas nous faire mal, mais un accident peut toujours arriver. "

7h30 à 8h : Fin des toilettes. Les AS repassent auprès des patients lavés. Elles les enlèvent de la chaise-garde robe et les emmènent au réfectoire en fauteuil mobile. La plupart des patients resteront dans la salle à manger toute la matinée. "Pour débuter dans le métier, il ne faut surtout pas avoir de problème de dos ! Être aide-soignant exige une bonne résistance physique : outre les patients que nous aidons à se déplacer, nous devons pousser les fauteuils et les chariots qui sont lourds. "

8h à 8h30 : Une des AS rejoint l'ASH dans le réfectoire pour l'aider. "Pendant ce temps, les autres AS préparent les plateaux repas qu'elles emmènent dans

Conditions de Travail



Salaire

En Bourgogne-Franche Comté, le salaire moyen est de 1 456 € net /mois.

Les salaires sont plus élevés dans le public (de 1 385€ net en début de carrière à 1 900€ en fin de carrière, primes et indemnités comprises) que dans le privé (le salaire de départ est proche du SMIC).

Le travail de nuit ou de week-end donne lieu à une prime spécifique.

Organisation et conditions de travail

- Les aides-soignants travaillent majoritairement à temps plein.
- Les aides-soignants alternent les postes du matin (6h-14h) et les horaires du soir (13h-21h). Ils peuvent travailler en journée, voire en horaires coupés sur une amplitude de 10h30 maximum, ou peuvent choisir de travailler en équipe de nuit.
- Ils exercent également les jours fériés et souvent un week-end sur deux.
- Les aides-soignants à domicile effectuent quant à eux de nombreux déplacements et travaillent en coupés (le matin et le soir avec une coupure en milieu de journée).

Qualités requises

Avoir de bonnes aptitudes relationnelles, aimer s'occuper des autres.

Faire preuve de patience et de sérénité : il s'occupe de malades dont l'autonomie est souvent réduite. Il doit aller à leur rythme.

Être solide **nerveusement** :

L'aide-soignant est confronté à des situations difficiles liées à la souffrance et la mort (accompagnement de personnes en fin de vie, maladie, toilette mortuaire, personnes âgées que des troubles mentaux peuvent rendre agressives...).

Il doit être capable de prendre du recul.

Être solide **physiquement** :

L'aide-soignant est toujours debout et fait beaucoup de manutention et de transfert, il aide les patients à se déplacer, à se soulever, il pousse les chariots...

Attention ! Ne pas souffrir de problèmes de dos, de problèmes circulatoires ou de problèmes aux bras (tendinite, épaule, canal carpien).

Être adaptable, notamment aux changements d'horaires.

Seuls un tiers des aides-soignants ont toujours les mêmes horaires, les autres travaillent en 2x8, 3x8 ou en équipes tournantes.

les chambres en commençant par celles des patients les plus autonomes. Nous aidons physiquement certains patients à boire et à manger. Nous essayons de les stimuler et les encourager à tenir leurs couverts. Nous voulons les aider à conserver un peu de leur autonomie. " Les AS consultent la fiche du patient pour connaître son régime alimentaire : bouillie, café au lait ou encore eau gélifiée (pour les personnes qui ont des problèmes de déglutition et qui risquent de s'étouffer).

Après le déjeuner, elles repassent dans toutes les chambres, ramassent les plateaux et contrôlent que les personnes autonomes ont bien pris leur repas. Les médicaments sont préparés et, normalement, distribués par une infirmière. Si celle-ci n'est pas dans le service, les AS se chargent de la distribution. " Avant de donner les médicaments, nous faisons un dernier contrôle en comparant ce que nous donnons et ce qui est marqué dans le dossier du patient. "

8h30 à 9h : Une AS passe avec un chariot dans les chambres et remplace les verres de la veille. En même temps, elle nettoie avec des lingettes spécifiques les différentes tables de la chambre (table adaptable, de chevet...). Elle enlève aussi les détritiques (papiers, emballages...). Pendant ce temps, les autres AS font les lits vides et changent ce qui est sale. Elles remettent certains patients sur les chaises garde robe.

9h à 9h20 : Pause

9h20 à 11h30 : Répartition des dernières tâches à faire : toilettes, bains et réfection des lits. Chaque AS prend en charge à tour de rôle un patient qui va au bain ou à la douche (elle peut aussi utiliser un lit douche). Elle le lave, lui coupe les ongles, lui lave les cheveux. "Dans notre établissement, nous avons une AS qui bénéficie d'un aménagement de poste pour l'esthétique. Lorsqu'elle est disponible, c'est elle qui coiffe et fait les mises en plis après le bain."

La salle de bain est désinfectée à chaque passage. "Nous insistons beaucoup sur l'hygiène : nous nous lavons les mains et les avant-bras entre chaque toilette avec un savon spécial installé dans chaque chambre. Nous prenons encore plus de précautions lorsque nous avons des patients en isolement (personnes contagieuses). Tous les effets personnels sont mis directement dans des sacs spéciaux de couleur rouge. " Les chambres des patients qui sont allés au bain sont complètement nettoyées : armoires à l'extérieur et l'intérieur, table de nuit, chaises, fauteuil, lit, lampes au dessus des lits...

11h30 à 11h45 : Les AS transmettent leurs observations par écrit dans les dossiers des patients. Elles nettoient, rangent le matériel, rechargent leur chariot.

11h45 à 12h30 : Les AS installent les patients dans la salle à manger. L'infirmière

En 2019, 22 400 personnes exerçaient le métier d'aide-soignant en Bourgogne-Franche Comté.

Un très bon taux d'insertion, mais des formations en baisse d'effectif

Le taux d'insertion est très élevé à l'issue de la formation d'AS :

93 % des élèves sortants trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent la formation, dont :

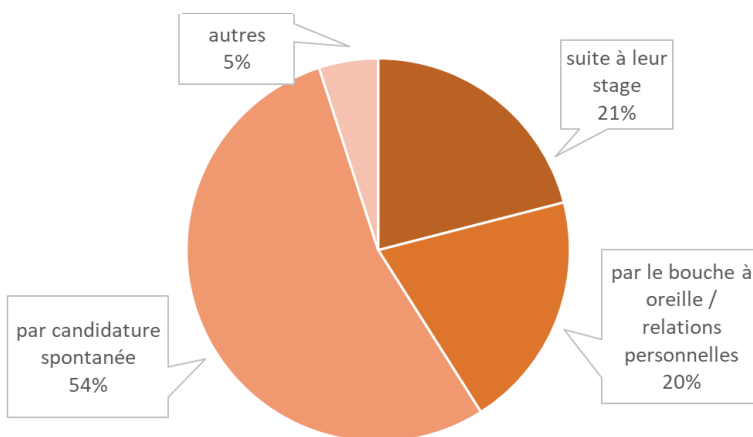
- 93 % à temps plein
- 46 % en CDI
- 51 % en CDD (dont 18 % sont engagés dans un contrat de + d'un an)

Cependant, on observe une désaffection de la part des candidats :

Le nombre de postulants au concours a baissé de 42 % entre 2014 et 2019 (selon une étude de la DRESS conduite en décembre 2019).

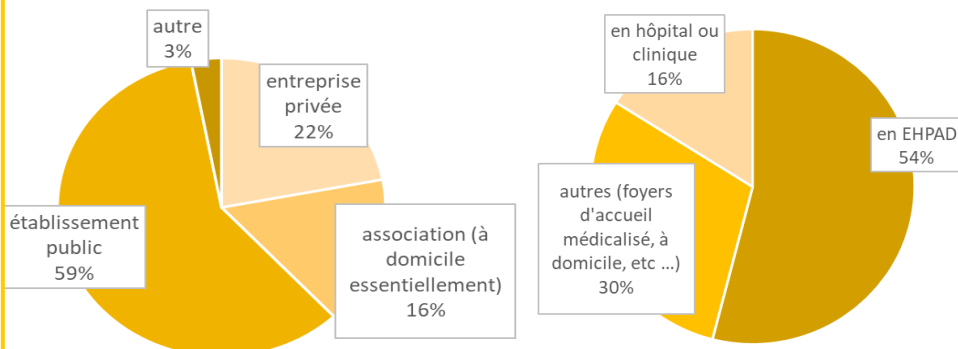


Trouver un emploi



Où travaillent les aides-soignants ?

(sur 454 personnes ayant répondu à l'enquête)



ou, en cas d'absence, l'AS distribue les repas. Certains patients sont soumis à un régime alimentaire particulier, notamment pour les personnes diabétiques. "Des plateaux sont apportés dans les chambres aux quelques patients trop malades pour se déplacer, mais nous en avons assez peu. Emmener les patients hors de leur lit leur permet de conserver un peu de leur autonomie et les empêche de se laisser aller."

12h30 à 13h : Les AS ramènent les patients dans leur chambre, les mettent sur la chaise garde robe et installent dans leurs chambres ceux qui souhaitent faire une sieste. Elles vérifient aussi les changes et les remplacent si nécessaire. "Si besoin, quand nous remplaçons un change, nous refaisons une toilette intime". Dans le réfectoire, elles aident l'ASH à nettoyer les tables, balayer et laver les sols.

13h à 13h30 : Transmission des informations à l'équipe du soir.

Gérer sa sensibilité face à la tristesse

La mort et la souffrance font partie du métier surtout dans les services de long séjour. "Lorsqu'une personne du service décède, nous prévenons le médecin qui constate le décès. Sauf contre ordre, nous faisons (à plusieurs souvent) la toilette mortuaire et habillons la personne âgée. C'est pour nous un moment important. C'est une manière de lui rendre hommage. En long séjour, les patients restent chez nous jusqu'à leur décès. Ils sont dans le service parfois plusieurs années et nous leur sommes très attachées. Nous faisons de l'accompagnement de fin de vie. Après le décès, le lit reste inoccupé pendant quelques jours pour nous aider à faire notre deuil. Nous accueillons également la famille. L'équipe est très importante à ce moment-là, nous pouvons discuter, nous faire aider. Pour faire ce métier, il faut être sensible mais pas fragile.

Nous sommes suivies par la médecine du travail et nous suivons régulièrement des formations (manutention, approche des malades en fin de vie, communication...). Nous avons également la possibilité d'accéder à des formations professionnelles par le biais d'un centre de formation."



Contrairement à l'infirmière, un aide-soignant ne peut pas travailler en libéral.

Le titulaire du diplôme d'état d'aide-soignant bénéficie de dispenses pour certains diplômes.

Pour obtenir :	DE Aide-soignante 2005			DE Aide-soignante après 2021		
	Modules Acquis	Allègement ou dispense de formation	Modules à valider	Modules acquis	Allègement ou dispense de formation	Modules à valider
► Un diplôme de niveau 3 (CAP/BEP)						
Accompagnant Educatif et Social (diplôme d'état) DE AES 2021	Blocs 1 et 2	Allègement Blocs 3 et 5	Blocs 3, 4 et 5	Blocs 1, 2 et 5	Allègement Blocs 3 et 4	Blocs 3 et 4
► Un diplôme de niveau 4 (BAC)						
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat) DE AP 2021	5, 6, 8, 9	1, 3, 4, 10 Allègement	1, 1Bis, 2, 3, 4, 7, 10, 11 semaines de théorie (392h) + 1 stage de 5 semaines + 1 stage de 7 semaines	5, 6, 7, 8, 9, 10	1, 2, 3, 4 Allègement	1, 1 Bis, 2, 3, 4 8 semaines de théorie (301h) + 1 stages de 5 semaines + 1 stages de 7 semaines
► Un diplôme de niveau 6 (Bac+3)						
Infirmier (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du diplôme d'Aide-soignant et ayant exercé la profession d'aide-soignant depuis plus de 3 ans après l'obtention du diplôme peut se présenter à la sélection d'entrée d'infirmier.					



Trois arrêtés récents modifient la sélection et la formation d'aide-soignant (Arrêté du 7 avril 2020, modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 et arrêté du 10 juin 2021)

Pour pouvoir exercer comme aide soignant, il est nécessaire de posséder le **DE** (Diplôme d'Etat) **d'aide-soignant** (diplôme de niveau 4 équivalent au bac).



Le diplôme d'aide-soignant est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).
Voir [p 14](#)

Conditions d'admission

- ◆ Être âgé d'au moins 17 ans à la date de l'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée avant 17 ans). Pas de limite d'âge supérieure.
- ◆ Aucune condition de diplôme n'est demandée pour la sélection.
- ◆ Posséder le niveau C1 de maîtrise de la langue française.
- ◆ L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée :
 - d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine
 - d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination

Epreuves de sélection

Les épreuves de sélection se composent :

- d'une sélection sur dossier | Voir [p.7](#)
- d'un entretien de motivation

Tous les candidats ont la **même modalité de sélection**, y-compris :

- Les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT
- Les personnes titulaires de diplômes permettant des équivalences de modules ([tableau d'équivalences et dispenses p.12](#)).

Ne sont pas soumis aux épreuves de sélection :

- Les apprentis qui présentent un contrat de leur employeur. Ils sont sélectionnés sur dossier. (Voir p.18)
- Les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

1 Sélectionnés et financés par leur employeur

2 Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

3 Ou justifiant à la fois

▶ du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée

▶ et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement d'aide au domicile des personnes.

Ces personnels sont directement admis en formations sur décision du directeur de l'institut de formation concerné.



Profil des candidats à la sélection

Selon une étude de la DRESS (décembre 2019)

- L'âge moyen d'entrée en formation est de 29 ans (plus âgés que les candidats intégrant d'autres formations de la santé) et 90% sont des femmes.
- 74% des candidats entrent en formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle.
- 57% des étudiants entrés en formation en 2017 ont le BAC dont 29% avec le Bac Po ASSP et 10% avec le Bac Pro SAPAT
- 34% ont un niveau inférieur au Bac
- 9% ont un niveau supérieur au Bac
- 82% des candidats entrés en formation d'aide-soignant ont bénéficié d'un financement (Pôle emploi, Conseil Régional...)



Répartition des places après sélection

Chaque institut ou groupement d'instituts de formation établit une liste complémentaire des candidats admis.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut de formation concerné peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci.

La priorité est accordée aux candidats admis dans les instituts de la région.

Un recensement des places disponibles peut être centralisé au niveau régional ou infrarégional en lien avec l'agence régionale de santé.

En cas de regroupement d'instituts, les candidats déposent un seul dossier auprès de l'institut de formation pilote et priorisent les instituts du groupement.



Conditions de report

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans,
- Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.


Attendus et critères de sélection


Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'aide et de l'accompagnement à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite et orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Pratique des outils numériques
	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail


étape 1

Dépôt d'un dossier directement auprès de l'institut ou des instituts de formation au choix du candidat


Le dossier comporte les pièces suivantes :


 Une pièce d'identité


 Une lettre de motivation manuscrite


 Un curriculum vitae

Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.

 Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit, son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
Ce document n'excède pas deux pages.

 Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

 Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

 Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation et la copie des originaux de ses titres ou diplômes traduits en français par un traducteur assermenté.



J'ai un diplôme étranger
voir p 17

étape 2

Entretien

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement.



Témoignage d'aides-soignantes dans un service de soins à domicile sous statut associatif

Dix huit aides-soignantes travaillent dans ce service de soins à domicile sous la direction de Françoise, l'infirmière coordinatrice. Elles sont soit à mi-temps, soit à trois quart temps et leur salaire est mensualisé.

Quel rôle pour les aides à domicile ?

Les patients pris en charge sont des personnes âgées (85-90 ans en moyenne) très dépendantes qui ne vivent jamais seules. Les malades sont entourés de leur conjoint, de leur famille ou d'une famille d'accueil. Ils sont aidés à domicile généralement par plusieurs intervenants (une aide-soignante bien sûr, mais aussi une aide à domicile, une infirmière, un kiné...) dont les tâches sont clairement définies. "Notre rôle est essentiellement de faire la toilette du patient, de remplacer ses changes et de faire de la prévention d'escarres. A la différence d'une AS en hôpital, nous ne donnons ni à manger ni ne faisons le nettoyage des équipements."

Un planning qui repose sur l'équipe

Toutes les semaines, les AS se réunissent. C'est alors l'occasion de faire un bilan de chaque patient et de discuter des difficultés rencontrées. Françoise établit un planning des tournées pour les semaines et les week-ends à venir. Comme en institution, les AS travaillent un week-end sur deux et un jour férié sur deux.

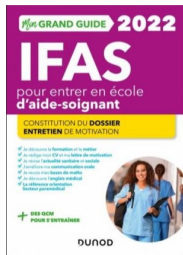
Chaque jour, deux séries de tournées sont organisées :

- le matin de 7h30 à 12h30 environ qui permet à chaque AS de visiter 6 patients en moyenne,
- le soir de 16h30 à 19h30 qui permet à chaque AS à $\frac{3}{4}$ temps de visiter 4 patients environ.

Le planning tient compte des besoins de chaque patient. Une AS peut rester environ 30 mn à 1 heure chez lui en fonction de son handicap. Les AS suivent un système de roulement, elles n'ont pas toujours les mêmes patients. "C'est mieux d'alterner les patients, même entre la tournée du matin et celle du soir. Ce roulement permet de ne pas toujours avoir les patients "difficiles." "Certains patients ou certaines familles peuvent se montrer agressifs envers l'AS qui entre dans leur intimité. 1/3 des patients souffre de problèmes mentaux (démence, maladie d'Alzheimer). Lorsque les problèmes sont trop importants, Françoise intervient pour trouver une solution.



Quels livres pour se préparer ?



(liste non-exhaustive)

Mon grand guide IFAS 2022 pour entrer en école d'aide-soignant

par Corinne Pelletier et Caroline Rousseau
aux éditions DUNOD
→ 16,90 €

Il existe d'autres livres proposant cette préparation.

⚠ **Attention** : Bien choisir l'édition 2022 suite au changement de diplôme.

On peut trouver dans ce livre, parmi les chapitres :

- Une première partie d'introduction à la **sélection** et au **métier** d'aide-soignante
- Une seconde partie qui explique la marche à suivre pour constituer le **dossier de sélection**.
- Une troisième partie, où sont réunis des conseils pour préparer l'**entretien d'admission**.
- Une quatrième et dernière partie qui porte sur la **culture générale**, avec des exercices de préparation.



Entrée en IFSI pour AS-AP et formation professionnelle continue (FPC)

Par Sébastien Drevet,
Isabelle Bisutti
Marion Gauthier
Aux éditions Vuibert
→ 16,90 €

Un livre complet pour réussir son entrée en IFSI (pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture+ les FPC) et préparer **toutes les épreuves de la sélection** :

- ▶ **Écrit**
 - Sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
 - Sous-épreuve de calculs simples
- ▶ **Oral** : Entretien portant sur votre expérience professionnelle
- ▶ Test d'**auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions
- ▶ **Valoriser votre candidature et optimiser votre dossier**
- Conseils et outils pour élaborer votre **CV** et votre **lettre de motivation**
- ▶ **S'entraîner**
 - QCM et exercices d'entraînement corrigés
 - sujets blancs et des sujets d'annales corrigés
- ▶ **Être prêt pour l'épreuve orale d'entretien**
 - Suivre les conseils du formateur pour comprendre les **attentes** du jury et les **pièges** à éviter

La toilette, un exercice d'adaptation et de respect du patient

"Nous sommes chez notre premier patient à 7h30. Nous venons avec notre mallette, des gants et une blouse blanche. Le matériel dont nous pouvons avoir besoin (chaise garde robe, fauteuil roulant, lève-malade, rehausseur...) se trouve déjà au domicile. Pour la toilette, nous nous adaptons aux désirs du malade, à son autonomie et aussi à la maison. Il nous est arrivé de faire une toilette avec simplement une cuvette d'eau parce qu'il n'y avait pas de salle de bains ! Nous tenons compte des envies du patient, nous ne pouvons pas l'obliger. S'il refuse de se laver un matin, nous réessayons le lendemain mais nous n'insistons pas, sauf si son état risque d'en pâtir."

La toilette du patient peut comprendre en plus de la toilette habituelle un shampoing, un bain de pieds... Les AS font également le lit et vident la chaise garde robe. Les AS retournent voir lors des tournées du soir les patients les plus dépendants, c'est-à-dire généralement ceux qui portent des changes. A la fin de la toilette, l'AS remplit un cahier de consignes et une feuille de soins qui restent chez le patient. Chaque intervenant peut ainsi consulter le dossier et faire ses observations. Il est aussi à disposition du patient et de sa famille.

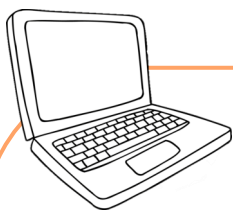
Beaucoup de kilomètres

Les AS se déplacent beaucoup pour se rendre au domicile des patients souvent très dispersés sur les cinq cantons dont elles s'occupent. "Nous faisons chaque jour beaucoup de kilomètres. Par exemple, une AS à ¾ temps fait en moyenne 170 km par jour. Il ne faut surtout pas avoir de problèmes de dos pour travailler à domicile. Les voitures que nous utilisons sont des locations, nous n'avons donc pas de frais de véhicule personnel. Nous ne sommes pas à l'abri d'accidents, notamment en hiver avec le verglas. Comme nous sommes dans un milieu très rural, nous avons parfois quelques surprises comme un troupeau de chèvres qui nous empêche de passer."

Le relationnel au centre du métier

Les toilettes durent plus longtemps qu'en institution. C'est l'occasion de discuter. L'aspect relationnel du métier est bien plus important à domicile. "Nous prenons beaucoup plus notre temps pour faire la toilette. Nos gestes sont moins techniques, mais nous faisons plus de relationnel. Chez certains patients, nous prenons même parfois le café. Nous sommes donc beaucoup plus à l'écoute."

L'approche du patient est, elle aussi, différente. "Nous suivons les patients parfois pendant des années ce qui permet de vraiment faire connaissance avec eux. Au début, c'est quelquefois difficile. Nous allons



Se préparer par le site **Prepasocial** :

Prepasocial.fr (site créé par des travailleurs sociaux) propose une préparation écrite et orale aux sélections sanitaires et sociales et des conventions de stage.

Aller sur **www.prepasocial.fr**, sélectionner le concours d'aide soignant puis cliquer sur « programme de formation » en bas de page. Préparation sur 5 mois

Quel contenu ?

• Préparation écrite

- Accès au site internet (24h/24, 7j/7), contacts téléphoniques afin de privilégier les échanges
- Cours en ligne via la plateforme d'e-learning (compatible avec PC, tablettes et mobiles)
- Accès aux annales, rapports de stage, etc ...
- Méthodologie (4 sujets imposés, 3 sujets libres et 3 concours blancs)

• Préparation orale

Cette préparation comprend :

- un livret pédagogique de 50 pages
- une visioconférence ou RDV téléphonique d'environ 1h avec un professionnel, et mise à disposition de l'enregistrement audio de ce rendez-vous.

Stage pratiques

Des stages pratiques peuvent être intégrés à la préparation. Les stages sont gratuits, sans limitation de nombre ni de durée, à temps plein ou en discontinu. Une convention tripartite est établie entre la personne (qui doit avoir une couverture responsabilité civile), le lieu de stage et prepasocial.

Quel coût ?

480 € pour les préparations écrite ET orale (avec les conventions de stage intégrées à la préparation).



Paiement par carte bancaire, par chèque, Paypal, mandat ou virement bancaire

Possibilité de payer en 3 fois si règlement par chèque (3 x 160 €) sur 3 mois.

Comment s'inscrire ?

- Remplir le formulaire d'inscription
 - Sélectionner le mode de paiement
 - Valider l'inscription
- Après réception du règlement, le candidat reçoit un mail de confirmation avec ses codes d'accès.

Coordonnées :
PREPASOCIAL
09 67 31 81 00
contact@prepasocial.fr
<https://www.prepasocial.fr>

chez eux, nous sommes perçues comme des intruses. Nous devons nous faire accepter et "apprivoiser" le patient. Lorsque le contact est bon, il nous parle de sa famille, de ses enfants, de ses secrets aussi, il pose des questions sur nous... En plus du patient, nous devons gérer les familles qui sont généralement très présentes. Nous servons un peu de tampon entre les deux. Les familles sont souvent inquiètes ou dépassées. Nous devons les rassurer. Lorsque nous intervenons chez un couple, nous devons tenir compte des conjoints qui peuvent craindre notre visite. Nous devons donc faire preuve de beaucoup de diplomatie."

Davantage d'initiative et d'autonomie

" Par rapport à une AS en institution, nous sommes beaucoup plus autonomes et nous prenons plus d'initiatives. En cas de malaises, nous appelons le médecin ou l'infirmière coordinatrice. Nous devons être solides psychologiquement. Nous sommes confrontées à la misère et à la souffrance tous les jours. Il nous arrive de constater une situation de maltraitance. Nous devons aussi nous adapter à l'environnement du patient. Il nous est parfois arrivé de faire un lit et d'y trouver...des souris ! "

Comme dans un service de long séjour, les AS font de l'accompagnement de fin de vie. Lorsqu'une personne meurt, les AS à domicile ne ressentent pas un décès de la même façon qu'une AS en hôpital. Elles n'ont pas à faire la toilette mortuaire. Lorsqu'un patient décède, elles ne retournent plus au domicile et ont immédiatement un autre patient en charge.

Luc, aide-soignant auprès de personnes polyhandicapées

« Je travaille depuis 3 ans dans un établissement accueillant 30 personnes polyhandicapées, des hommes et des femmes âgées de 4 à 35 ans. Les pathologies des patients sont très variées : autisme, trisomie, lésions cérébrales, troubles neurologiques... Ils souffrent de problèmes mentaux, mais aussi physiques. Je reconnais qu'au début, j'ai ressenti une certaine appréhension pour approcher les patients et les toucher. Certains souffrent en effet de déformations physiques importantes. D'autres ont des réactions surprenantes : vomissements, hypersalivation, changement brutal de comportement... Mais, avec le temps et grâce aux échanges par le toucher et par la voix, un véritable lien s'est créé et j'ai très vite dépassé mon inquiétude.

Durée

La formation d'aide-soignante dure 11 mois, soit 1 540h

- 22 semaines de théorie en centre de formation (770h)
- 22 semaines en stages pratiques de 35h/semaine

La rentrée se fait en général en septembre pour le cursus complet.

Une session peut être programmée pour le cursus partiel en janvier/février

Programme de la formation

La formation se compose de 5 blocs de compétences et comprend 10 modules. L'élève doit valider chaque module (10/20 à chaque module sans possibilité de compensation entre modules) avec une session de rattrapage par an. Il peut redoubler 1 fois.

Le contenu de la formation

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS 147 h	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS 21 h	
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS 77 h	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS 182 h	
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h	
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70 h	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs. 21 h	
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.	Module 9 Traitement des informations 35 h	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques 70 h	

Un métier polyvalent

Mon rôle est d'aider les patients dans la vie quotidienne. Lorsque j'arrive à 7h le matin, je commence par la mise en place de l'alimentation par gastrostomie pour les patients qui en ont besoin et qui ne peuvent pas manger autrement. Ils sont nourris par une sonde qui communique avec leur estomac. Il faut bien régler la vitesse de la sonde pour éviter les problèmes de diarrhées et les disfonctionnements du transit. Les autres patients mangent ensemble avec l'équipe soignante. C'est un moment privilégié pour nous tous.

Je m'occupe aussi des toilettes, certaines au lit et d'autres au chariot-douche. J'ai personnellement en charge chaque jour 5 patients du lever au coucher, ce qui est très prenant. La toilette est un moment fort pour le patient et pour moi, même si les manipulations sont rendues difficiles par les déformations physiques, les prothèses... Des changes sont prévus toute la journée, car beaucoup de patients souffrent d'incontinence.

Après la sieste, dans l'après-midi, les patients qui le souhaitent participent à des ateliers qui visent à les stimuler et à développer leur autonomie.

Un accompagnement quotidien

La communication n'est pas toujours simple, certains s'expriment difficilement. Il faut essayer de mettre en place un système de codes verbaux et gestuels pour nous comprendre.

Les patients sont très attachants, un véritable lien se crée entre nous. C'est d'autant plus vrai pour les 2 personnes dont je suis le référent. La plupart de nos résidents sont sous tutelles et n'ont plus de contact avec leurs familles. Je les accompagne lors de leurs consultations médicales, chez le podologue, le psychologue, le juge... ».



Martine et Yasmina,
aides-soignantes en service
neurologie dans un hôpital

Martine et Yasmina sont aides-soignantes depuis une trentaine d'années. Elles ont changé plusieurs fois de service, rencontré de nombreux patients et vu la profession évoluer.

Un métier en évolution

« Aujourd'hui, tout est très clair. Nous savons ce que nous avons le droit ou non de faire, ce qui est du ressort de l'infirmier, de l'aide-soignante et de l'ASH. C'est beaucoup plus réglementé qu'avant. Nous avons même suivi des formations pour connaître notre responsabilité juridique et celle de l'hôpital », nous explique Martine. « Notre travail a beaucoup évolué, poursuit Yasmina. Nous nous adaptons aux nouvelles normes et aux pratiques qui changent.



Les stages pratiques

- 4 périodes de stages en milieu professionnel dont au moins :
 - ▶ une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
 - ▶ une période auprès de personnes âgées
 - sur les 4 périodes de stages :
 - ▶ 3 stages de 5 semaines
 - ▶ 1 stage de 7 semaines en fin de formation réalisé en continu pour explorer ou consolider le projet professionnel de l'élève
 Les stages doivent comporter une expérience de nuit et de week-end.
- (Les ASHQ et agents de service présentés par leur employeur sont dispensés d'un des stages de 5 semaines).



Cursus

Prise en charge pour suivre une formation en Rhône-Alpes p. 15 et 16

Deux cursus différents permettent d'accéder à la formation :

- ➔ Le cursus en formation complète sur 11 mois, généralement en septembre (voir p 13) ou en apprentissage sur 18 mois maximum (page 18)

Liste des écoles [p 19 à 21](#)

- ➔ Le Cursus partiel réservé aux :

- Personnes ayant validées partiellement en VAE des modules d'aides-soignants (voir [page 14](#))
- Titulaires du BAC Pro SAPAT et ASSP
- Titulaires de certains diplômes sanitaires et sociaux :



- * Titre Pro d'assistant de vie aux familles (titre pro ADVF)
- * Titre Pro d'agent de service médico-social (titre pro ASMS)
- * Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DE AP)
- * Diplôme d'assistant de régulation médicale (DARM)
- * Diplôme d'état d'ambulancier
- * Diplôme ou certificat mentionnés dans le code de l'action sociale et des familles aux articles D451-88 et D451-92 : DEAES (version 2021 et 2016), Mention Complémentaire aide à domicile, DEAVS, CAFAD, DE AMP et Certificat d'aptitude AMP)

Par exemple, dans le cadre de la prévention d'escarres, on faisait avant des massages énergiques pour faire circuler le sang. Aujourd'hui il faut simplement effleurer la peau.

Nous avons beaucoup plus d'appareils à notre disposition pour déplacer les malades : lève-malade, verticalisateur...

Nous avons maintenant des draps de glisse qui permettent de transférer les patients du brancard au lit ou pour les changer de position, c'est vraiment très pratique. Nous avons aussi appris des techniques pour manipuler les patients en nous faisant le moins mal possible. Mais ça reste un métier usant physiquement, nous avons toutes des problèmes de dos ou d'épaule.»

Un public et des ambiances de travail variés

Le service où Martine et Yasmina travaillent accueille 16 patients en neurologie souffrant de différents symptômes : beaucoup d'AVC (accident vasculaire cérébral), mais aussi épilepsie, sclérose en plaque, hématome intracrânien... Les patients sont souvent paralysés d'un ou plusieurs membres. Sont aussi présents des patients pour sevrage lié à l'alcool, problème de toxicomanie, syndrome dépressif... « Nous nous occupons essentiellement des patients en neurologie, explique Martine. Les patients en addictologie sont beaucoup plus autonomes, ils peuvent manger et faire leurs toilettes seuls. Ils ont surtout des contacts avec les infirmières. Ils utilisent la sonnette pour nous appeler lorsqu'ils ont un problème. Ils ont souvent besoin d'être écoutés et rassurés. »

Le travail en neurologie est très proche de celui d'une aide-soignante d'un autre service, comme dans une maison de retraite par exemple.

Mais, contrairement à la maison de retraite, certains patients du service doivent subir des examens. « A 6h30, quand nous commençons les toilettes, nous démarrons toujours par celle des malades qui doivent quitter le service tôt ou passer des examens, afin qu'ils soient préparés à temps, raconte Martine. Nous nous occupons aussi en premier des patients aux pathologies les plus lourdes. Nous le faisons au moment où nous avons le plus d'énergie, car quand vous arrivez dans la chambre de votre dernier patient et que vous avez déjà fait 4 ou 5 toilettes, c'est trop difficile. Il faut savoir s'organiser. »

« Quand je travaillais en service de chirurgie, explique Yasmina, je préparais les patients avant l'opération : je les rasais, enduisais leur corps avec un produit antiseptique spécial ... Et à leur retour de la salle d'opération, je surveillais leur état de santé en prenant leur tension, leur pouls ... , je contrôlais l'état de leur pansement. Dès que je constatais une anomalie comme une personne trop pâle, un pansement déchiré, une transpiration excessive, je prévenais l'infirmier ou le médecin. Il fallait être vigilant sur tout. C'est aussi le cas ici dans ce service. Nous sommes très bien placées pour constater d'éventuels problèmes (déshydratation, agitation, saignement...) et nous devons savoir réagir rapidement. »





Tableau d'équivalence

J'ai le diplôme	Modules acquis	Allègement et dispense de formation	Modules à valider et stages	
Diplôme d'Etat auxiliaire de puériculture obtenu <u>avant 2021</u>	5, 6, 8, 9	1, 2, 3, 4, 10 Allègement	1, 2, 3, 4, 7, 10	Représente 9 semaines de théorie (329h) + 7 semaines de stage
Diplôme d'Etat auxiliaire de puériculture obtenu <u>après 2021</u>	5, 6, 7, 8, 9, 10	1, 2, 3, 4 Allègement	1, 2, 3, 4	Représente 6 semaines de théorie (224h) + 7 semaines de stage
Bac Pro ASSP (diplôme 2011)	1, 2, 6, 7, 8, 9, 10	/	3, 4, 5 (bloc 2)	10 semaines de théorie (371h) + 10 semaines de stage
Bac Pro SAPAT (diplôme 2011)	1, 2, 6, 7		3, 4, 5 (bloc 2), 8 (bloc 4), 9, 10 (bloc 5)	14 semaines de théorie (511h) + 14 semaines de stage
Titre Pro ADVF (diplôme 2021)	/	Allègement: 1, 9, 10 Dispense de formation: 2, 5, 6	Tous les modules	16 semaines de théorie (567h) + 17 semaines de stage
Titre Pro Agent de service médico-social (diplôme 2020)		8	Allègement: 1, 2, 6, 9, 10	Tous les modules sauf le 8
DE AES (diplôme juin 2021)	5, 6, 9, 10	Allègement: 1, 2, 3, 4, 8	1, 2, 3, 4, 7, 8	13 semaines de théorie (455h) + 12 semaines de stages
DE AES (diplôme juin 2016)	6, 9	Allègement: 1, 2, 4, 10	Tous les modules sauf 6 et 9	16 semaines de théorie (553h) + 12 semaines de stage
MC Aide à domicile, DEAMP, DEAVS, CA FAD, CA AMP	6, 9	Allègement: 1, 2, 4, 10	Tous les modules sauf 6 et 9	16 semaines de théorie (553h) + 12 semaines de stage
Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) (diplôme 2019)	9	Allègement: 3, 4, 6, 10 Dispense de formation: 2	Tous les modules sauf le 9	16 semaines de théorie (553h) + 17 semaines de stage
DE Ambulancier (2016) (mise à jour prévue nouveau référentiel d'ambulancier 2022)	5	Allègement: 3, 4, 6, 8, 9, 10	Tous les modules sauf le 5	16 semaines de théorie (574h) + 17 semaines des stage

- **Allègement de formation** = moins d'heures de cours mais modules à valider
- **Dispense de formation** = pas de cours mais modules à valider
- **Equivalence** = pas de cours ni de module à valider. Le module est acquis.

Les apprentis bénéficiant du Bac Pro ASSP peuvent faire la formation en 1 an

Les ASHQ et agents de service présentés par l'employeur bénéficient d'une dispense d'un des 3 stages de 5 semaines. S'ils sont titulaires d'un des diplômes permettant des équivalences de modules, ils peuvent cumuler dispense de stage et de modules, permettant de raccourcir leur parcours de formation. (arrêté du 7 Avril 2020 art.11)

Statut	Conditions	Financement
Je suis scolarisé (sans interruption de scolarité avant la formation)	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé. Ou je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école (présenter une attestation de l'organisme) - Je ne suis pas inscrit à Pôle emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> formation prise en charge par le Conseil Régional frais d'inscription (184€) à la charge du candidat possibilité de déposer une demande de bourse
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas avoir obtenu de qualification professionnelle (CAP, BAC Pro) quelque soit le domaine dans les 2 ans qui précèdent l'entrée en formation. Ne sont pas concernés les titulaires : <ul style="list-style-type: none"> du Brevet du collège ou d'un Bac Général du CAP Petite Enfance et CAP AEPE Ne pas être titulaire d'un diplôme paramédical et/ou du secteur social (voir liste ci-contre) Ne pas être démissionnaire d'un CDI à temps plein ou temps partiel dans les 4 mois qui précèdent l'entrée en formation (identique pour le dispositif démissionnaire) 	<ul style="list-style-type: none"> formation prise en charge par le Conseil Régional + 200 € d'aide complémentaire frais d'inscription à la charge du candidat (184€) <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  <p>Impossibilité de déposer une demande de bourse.</p> </div> <p style="text-align: center;">→ → →</p> <ul style="list-style-type: none"> Les titulaires du Bac Pro SAPAT et ASSP auront la formation prise en charge seulement s'ils suivent la formation en cursus partiel (voir p14)
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> Non inscrit à Pôle emploi Congé parental, disponibilité... 	Aucune prise en charge du Conseil Régional
Je suis salarié du secteur privé	<p>voir dossier complet sur le PTP sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif » « PTP »</p> <p>voir dossier complet sur le CPF sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif » « CPF »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Projet de transition professionnelle (PTP) sous certaines conditions. Contacter un conseiller en évolution Professionnelle qui pourra vous conseiller pour vous aider à établir le dossier de financement Compte personnel de formation (CPF) et un co-financement (abondements) dans certaines conditions <p>Contactez un conseiller CEP sur le site mon-cep.org</p>
Je suis salarié du secteur public	Agent de la fonction publique hospitalière	Congé de formation professionnelle éventuellement (voir l'ANFH)
	ASHQ et Agent de service présentés par l'employeur	Formation prise en charge dans le cadre des études promotionnelles ou par l'employeur (voir p 6)
	Agent de la fonction publique d'état	Congé de formation professionnelle  (rémunération possible mais pas de prise en charge du coût de la formation) voir dossier sur le site de la MIP de Louhans (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement, par dispositif », fonction publique d'état
	Agent de la fonction publique territoriale	Congé de formation professionnelle en théorie mais peu applicable : voir dossier sur le site de la MIP de Louhans, voir sur le site de la MIP de Louhans (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement, par dispositif », fonction publique territoriale

Les titulaires des diplômes suivant ne peuvent pas suivre la formation d'aide soignante avec un financement du Conseil Régional.

Ils doivent trouver un autre financement ou financer eux-mêmes leur formation.

A

- Agent de service médico-social (TP)
- Aide médico-psychologique (DEAMP)
- Aide-soignant (DEAS)
- Ambulancier (DEA)
- Animateur (DEFA)
- Assistant de service social (DEASS)
- Assistant familial (DEAF)
- Assistant maternel (agrément valide)
- Assistant de régulation médicale (diplôme ARM)
- Assistant de vie aux familles (TP ADFV)
- Audioprothésiste (TP Audioprothésiste)
- Auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

C

- Cadre de santé (DE Cadre de santé)
- Cadre social et éducatif (CAFERUIS)
- Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)

D

- Diététicien (BTS Diététique ou DUT Génie biologique option diététique)
- Directeur et directeur adjoint (DEIS, CAFDES)
- DEAVS

E

- Educateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Educateur spécialisé (DEES)
- Educateur technique spécialisé (DEETS)
- Ergothérapeute (DE Ergothérapeute)

I

- Infirmier (DEI)
- Infirmier puériculteur (IPDE)

M

- Manipulateur en radiologie (DEMEM ou DTS)
- Masseur kinésithérapeute (DEMK)
- Médiateur Familial (DEMF)
- Médiateur social
- Mention complémentaire d'aide à domicile
- Moniteur d'Atelier
- Moniteur Educateur (CAFME)

O

- Opticien Lunetier (BTS Opticien lunetier)
- Orthopédiste orthésiste
- Orthophoniste (Certificat de capacité)
- Orthoprothésiste
- Orthoptiste (Certificat de capacité)


P

- Pédicure podologue (DE)
- Podo-orthésiste (BTS Podo-orthésiste)
- Prothésiste orthésiste (BTS)
- Psychomotricien (DE Psychomotricien)

T

- Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Technicien de laboratoire (DE)

► Titulaires du Bac Pro SAPAT ou ASSP

Statut	Conditions	Financement
Je suis scolaire (sans interruption de scolarité avant la formation)	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé. Ou Je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription (184€) à la charge du candidat Impossibilité de déposer une demande de bourse
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> Être titulaire d'un Bac Pro SAPAT ou ASSP Remplir les mêmes critères que l'accès au cursus complet (voir p 13) 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional (formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles). + 200 € d'aide complémentaire Rémunération : <ul style="list-style-type: none"> Allocation chômage (ARE) pour les personnes ayant des droits au chômage Pour les demandeurs d'emploi n'ayant pas de droits, possibilité de rémunération par le Conseil Régional
Autre public	Voir le tableau cursus complet	

► Titulaires des diplômes ci-dessous

	Statut	Financement
Je suis titulaire d'un des diplômes suivants: <ul style="list-style-type: none"> DE Auxiliaire de puériculture DE Ambulancier Titre Pro Assistant de vie aux familles DE AMP DEAES De la Mention Complémentaire d'aide à domicile Diplôme assistant de régulation médicale Titre Pro Agent de service médico-social 	Je suis scolaire	A la charge du candidat
	Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi	Possibilité : <ul style="list-style-type: none"> D'un autofinancement D'un financement avec CPF (si l'organisme de formation est inscrit sur la plate-forme « moncompteformation.gouv.fr » et avec autofinancement si le montant du CPF est insuffisant D'un financement avec CPF + abondement (cofinancement) par Pôle emploi si Pôle emploi valide le projet. D'un financement en AIF (aide individuelle à la formation) par Pôle emploi si pôle emploi valide le projet. Rémunération : <ul style="list-style-type: none"> Si la personne a droit au chômage (ARE) : elle est rémunérée en AREF (même montant) Si la personne n'a pas droit au chômage : elle peut percevoir une rémunération appelée RFPE si le financement ou le cofinancement de la formation est assuré par le Pôle Emploi.
	Je suis sans emploi non inscrit à Pôle emploi (ou en congé parental)	<ul style="list-style-type: none"> Financement par le candidat et/ou avec son CPF (s'il en possède) et si l'organisme de formation est inscrit sur la plate forme « mon compteformation.gouv.fr » Financement par le PTP (Projet de Transition Professionnelle), sous conditions
Agent public	Voir le tableau « Cursus complet »	



● **Diplôme d'état d'aide-soignant obtenu par la VAE**

Le diplôme d'état d'aide-soignant peut être obtenu par la VAE (validation des acquis de l'expérience). Cependant, peu de candidats réussissent à obtenir tous les modules lors du premier passage devant le jury, notamment pour les modules plus techniques concernant l'observation des paramètres vitaux et l'aide aux soins infirmiers.

Les candidats à la VAE, en cas de validation partielle du diplôme, peuvent, selon les conseils du jury :

- soit représenter un dossier de VAE sur les modules non acquis (après expérience et/ou stage permettant d'acquérir de nouvelles compétences),
- soit suivre en formation les modules manquants. Les candidats intègrent dans ce cas le cursus partiel et suivent, selon les écoles, les modules manquants tout au long de l'année depuis septembre ou à partir de janvier sur une formule courte.

● Les modules manquants peuvent être financés, entre autres, par le CPF, après devis personnalisé de l'IFAS et à condition que le centre de formation soit inscrit sur la plate-forme CPF

"moncompteformation.gouv.fr" rubrique "rechercher une formation".

● **VAE et nouveau diplôme**

● Actuellement la DREETS (service régional régissant les diplômes du ministère de la santé) est en attente de la réglementation relative à la VAE suite à la réforme du diplôme (nouveau livret, mesures transitoires...).

Pour l'instant, les personnes engagées dans une VAE ou s'engageant à partir de maintenant restent soumises aux textes du DE aide-soignant en vigueur avant la réforme du 10 juin, et ce, jusqu'au 1er juillet 2022. L'évolution des textes est à suivre sur "https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/".

● Il est également préférable de prendre contact avec un point relais conseil en VAE qui peut vous conseiller sur l'ensemble de la démarche VAE et vous informer des nouvelles modalités.



Adresses des points relais conseil en VAE consultables sur le site EMFOR (emfor-bfc.org)

Taper VAE dans "rechercher une publication..." puis descendre en bas de l'écran jusqu'à "guide des lieux AIO/points relais conseil en VAE" : liste par département).



Statut	Conditions	Financement
Je suis scolarisé	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé. Ou je suis sorti du système initial et je fais une préparation à la sélection depuis moins de 12 mois à la date d'entrée en formation. <i>(Justifié par un certificat de scolarité ou une attestation de formation)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription à la charge du candidat Possibilité de déposer une demande de bourse régionale selon les ressources du candidat et/ou des parents
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi même si je n'habite pas dans la région Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Être inscrit à Pôle emploi avant l'entrée en formation Ne pas avoir rompu de CDI par démission ou rupture conventionnelle au cours des 4 mois qui précèdent le début de la formation. <p>Cette condition d'exclusion s'applique uniquement si le CDI rompu est supérieur à un mi-temps (18h) ou dans le cas d'un cumul de plusieurs CDI supérieur à 18h par semaine. <i>(cette condition de 4 mois ne s'applique pas si la rupture du CDI a eu lieu dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle, correspondant au dispositif des salariés démissionnaires).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Si je suis titulaire d'un diplôme du secteur sanitaire et social obtenu moins d'1 an avant la date de début de formation (voir liste ci-contre) 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de formation Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription à la charge du candidat <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage, pas de rémunération accordée au titre de la rémunération des stagiaires, mais vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources. <p>Renseignements: 04.26.73.33.33 aidesfss@auvergnerhonealpes.fr</p>
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> Non inscrit à Pôle emploi Congé parental, disponibilité... 	Pas de financement
Je suis salarié du secteur privé		<ul style="list-style-type: none"> Projet de transition professionnelle (PTP) sous certaines conditions. Contacter un conseiller en évolution Professionnelle qui pourra vous conseiller pour vous aider à établir le dossier de financement <p>voir dossier complet sur le PTP sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif » / PTP</p> <ul style="list-style-type: none"> Compte personnel de formation (CPF) et un co-financement (abondements) dans certaines conditions <p>voir dossier complet sur le CPF sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif » / CPF</p>
Je suis salarié du secteur public	<p>Agent de la fonction publique hospitalière</p> <p>ASHQ et Agent de service présentés par l'employeur</p> <p>Agent de la fonction publique d'état</p> <p>Agent de la fonction publique territoriale</p>	<p>Congé de formation professionnelle éventuellement (voir l'ANFH)</p> <p>Formation prise en charge dans le cadre des études promotionnelles ou par l'employeur</p> <p>Congé de formation professionnelle → rémunération possible mais pas de prise en charge du coût de la formation</p> <p>voir dossier sur le site de la MIP de Louhans (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement, par dispositif », fonction publique d'état</p> <p>Congé de formation professionnelle en théorie mais peu applicable :</p> <p>voir dossier sur le site de la MIP de Louhans (mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement, par dispositif », fonction publique territoriale</p>

3 Parcours financés sont proposés en Rhône -Alpes

- Le cursus complet
- Le cursus allégé dit "passerelle"
- Le cursus partiel

Parcours partiel

- Il concerne les cas de redoublement (en cas de redoublement, le financement du parcours n'est accordé qu'une seule fois)

- les modules post-jury VAE en cas de validations partielles

- la reprise de la formation lorsque le stagiaire a été obligé d'interrompre sa formation en cours d'année (notamment en cas de congé maternité)

Les titulaires des diplômes suivant ne peuvent pas suivre la formation d'aide soignante avec un financement du Conseil Régional. Ils doivent trouver un autre financement ou financer eux-mêmes leur formation.

- Voir p
- Auxiliaire de puériculture (DEAP)
 - Ambulancier (DEA)
 - Aide médico-psychologique (DEAMP)
 - Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
 - Accompagnement éducatif et social (DEAES)
 - Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (TPADVF)

Statut	Conditions	Financement
J'ai un BAC PRO SAPAT OU ASSP ou une mention complémentaire d'aide à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé. Je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription à la charge du candidat Possibilité de déposer une demande de bourse
J'ai un BAC PRO SAPAT OU ASSP ou une mention complémentaire d'aide à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi et je remplis les mêmes critères que l'accès au cursus complet (voir p15) 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional (formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du Conseil Régional) Rémunération : Si vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage, pas de rémunération accordée au titre de la rémunération des stagiaires. Mais vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources. <p>Renseignements: 04.26.73.33.33 aidesfss@auvergnerhonealpes.fr</p>
<p>J'ai financé un diplôme Sanitaire et Social (voir liste ci-dessous) et je l'ai obtenu depuis -1an (sur présentation attestation+ copie du diplôme)</p> <ul style="list-style-type: none"> Auxiliaire de puériculture (DEAP) Ambulancier (DEA) Aide médico-psychologique (DEAMP) Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) Accompagnement éducatif et social (DEAES) Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (TP ADVF) De la Mention Complémentaire d'aide à domicile Diplôme assistant de régulation médicale Titre Pro Agent de service médico-social 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi et je remplis les mêmes critères que l'accès au cursus complet 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional (formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du Conseil Régional : <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage, pas de rémunération accordée au titre de la rémunération des stagiaires, mais vous pouvez sollicité une bourse régionale selon vos ressources. <p>Renseignements: 04.26.73.33.33 aidesfss@auvergnerhonealpes.fr</p>
<p>J'ai suivi une formation Sanitaire et Sociale financée par un organisme tel que Le Conseil Régional, Pôle emploi, Employeur, PTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Auxiliaire de puériculture (DEAP) Ambulancier (DE A) AMP (DE AMP) Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) Accompagnant éducatif et social (DEAES) Assistant de vie aux familles (Titre Pro ADVF) De la Mention Complémentaire d'aide à domicile Diplôme assistant de régulation médicale Titre Pro Agent de service médico-social 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolaire et obtenu le diplôme il y a moins 1 an entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	A la charge du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolaire et obtenu le diplôme il y a plus d'1 an entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	Formation prise en charge par le Conseil Régional
	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi, inscrit à pôle emploi et obtenu le diplôme il y a moins de 1 an entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	<p>Possibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> D'un autofinancement D'un financement avec CPF (si l'organisme de formation est inscrit sur la plate-forme
	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi, inscrit à pôle emploi et obtenu le diplôme il y a plus de 1 an entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	Formation prise en charge par le Conseil Régional Rémunération : bourse possible (voir ci-dessus)
	Je suis emploi non inscrit à Pôle emploi (ou en congé parental)	Financement par le candidat et/ou par le CPF
Autre public	Voir le tableau cursus complet	

Pour qui ?

Deux cas de figure sont possibles :

- Le candidat a obtenu son diplôme dans un pays **non européen** (ou hors Espace économique Européen ou Suisse)
Il ne peut pas valider en France son diplôme et doit refaire la formation.
- Le candidat a obtenu son diplôme dans un pays **européen** (ou espace Economique Européen ou Suisse)
Il peut demander une autorisation d'exercer (*voir ci-dessous*)

Combien ça coûte ?

C'est gratuit, en revanche les frais de traduction sont à la charge du demandeur.



Quelle procédure ?

Étape 1

Déposer un dossier à la DREETS et joindre un certain nombre de pièces justificatives (diplômes, attestations...) : allez sur le site de la DREETS (bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr), puis sur :

« COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES/ Formation Emploi Certification/ Reconnaissances ressortissants/ Dispositif de reconnaissance des diplômes des ressortissants étrangers dans le secteur paramédical »

Le diplôme, mais aussi l'**expérience** sont pris en compte (équivalent de 2 ans au cours des 10 dernières années). Vous devez envoyer l'ensemble des documents par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :



Attention !

Tous les documents, quelle que soit la langue d'origine, doivent être traduits en français par un traducteur assermenté (*la liste est disponible auprès des services culturels des Ambassades à Paris, des Préfectures, des Tribunaux et des Mairies*).

DREETS de Bourgogne Franche Comté
Siège régional
5 Place Jean Carnot
21041 Besançon
03.63.01.70.00



Toute correspondance écrite doit être envoyée à la DREETS de Besançon.

Étape 2

Le dossier est étudié par une commission (4 commissions par an pour chaque diplôme, donc 4 mois d'attente maximum) qui peut donner 3 réponses :

- A) L'autorisation d'exercer en France délivrée par la Préfecture
- B) L'autorisation d'exercice est refusée
- C) L'obligation pour le demandeur de subir des mesures de compensation avant d'obtenir l'autorisation d'exercer. Le candidat peut choisir de passer une épreuve d'aptitude (choisie par la commission selon le parcours et le diplôme du candidat) ou de suivre un stage d'adaptation en entreprise.

DREETS
21 Boulevard Voltaire
BP 81110
21011 DIJON
03.80.76.99.10

Comment accéder à la formation en apprentissage ?



La sélection se fait sur dossier et sur présentation d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Conditions pour devenir apprenti

- ➔ Il faut avoir 17 ans à la date d'entrée en formation.
- ➔ Il faut trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Les employeurs publics (Hôpital et EHPAD publics) ont encore peu l'habitude de l'apprentissage même s'ils bénéficient maintenant d'aides à l'apprentissage. Il est plus facile de trouver un maître d'apprentissage dans le secteur privé (EHPAD Privé, Clinique, Service de soins et de réadaptation).



Aides à l'apprentissage dans le secteur public :

- Aide à la prise en charge du coût de formation :
 - par l'ANFH pour les établissements relevant de la fonction publique hospitalière.
 - par le CNFPT pour les établissements relevant de la fonction publique territoriale.
- Prime de 3 000€ sous certaines conditions (voir avec le CFA)

Comment faire ?

- ➔ Contacter l'antenne du CFA sanitaire et social (Dijon ou Besançon) en fonction du lieu où l'apprenti souhaite faire la formation. Le CFA conseille l'apprenti dans ses démarches, notamment sur l'intérêt de choisir un centre de formation assez proche de l'employeur.
- ➔ S'inscrire dans l'IFAS de son choix qui fera un positionnement pour évaluer la durée de la formation.
 - ▶ Les BAC Pro ASSP peuvent faire la formation en 1 an.
 - ▶ Les autres apprentis titulaires de diplômes permettant d'obtenir des équivalences, dispenses ou allègements de formation pourront faire la formation :
 - En 1 an si le nombre d'heures de formation est compris entre 400 et 600h.
 - Sur 18 mois si le volume d'heures de formation est plus important (voir le tableau d'équivalence p 12)

CFA SANITAIRE & SOCIAL BFC

▶ Antenne Bourgogne
5/7 Allée André Bourland
21000 DIJON



Chargée de développement:
AUDREY MAIGNOT : 07 88 52 30 85

Départements 39 et 71
Contacter KARENE BENOIST
au 06.76.32.78.23 si le jeune habite dans ces départements ou s'il a trouvé l'IFAS ou l'employeur dans le 39 ou le 71.

▶ Antenne Franche-Comté
8 rue Alfred de Vigny
25 000 BESANCON

Chargée de développement
EMILIE BOUGLÉ : 07 87 18 36 44

Entrer en formation

- ➔ L'apprenti entre en formation dans l'IFAS où a été déposé son dossier.
- ➔ Une partie des stages pratiques devront être réalisés en dehors de l'établissement dans lequel l'apprenti est employé (variable selon le type d'employeur)

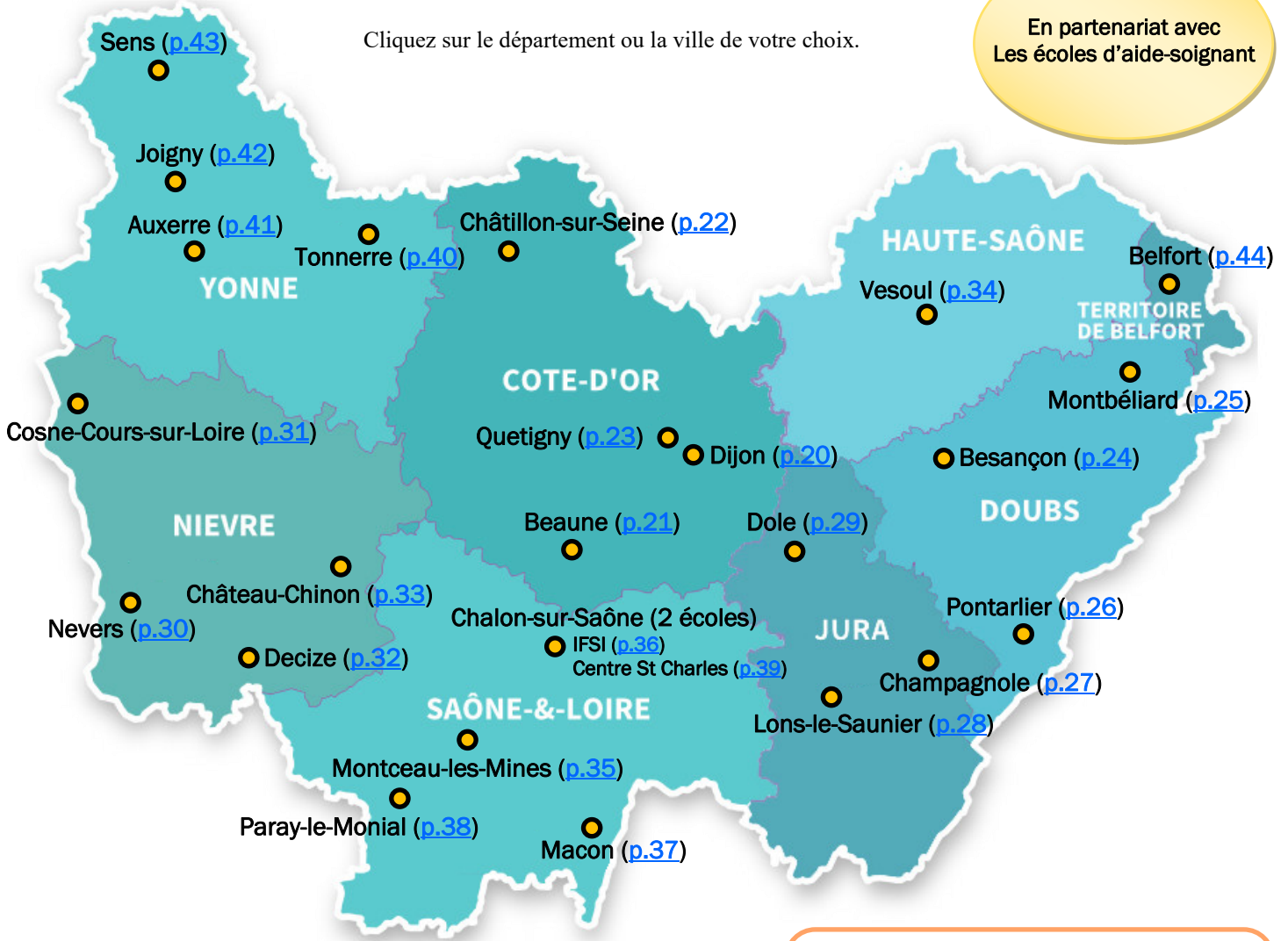


- ▶ Si l'établissement employeur, comme un hôpital ou une clinique par exemple, a des lieux de stages diversifiés, les stages de 5 semaines pourront être fait au moins en partie, chez lui.
- ▶ Si l'établissement a moins de services diversifiés, tel qu'un EHPAD, l'apprenti devra faire certains des stages de 5 semaines ailleurs.
- ▶ Par contre, le stage de 7 semaines est généralement proposé chez l'employeur

Liste des écoles en Bourgogne Franche Comté

Cliquez sur le département ou la ville de votre choix.

En partenariat avec
Les écoles d'aide-soignant



- Une rentrée en Septembre
- Une deuxième rentrée possible en Janvier (variable selon les écoles et en fonction du nombre de candidatures)

Listes des écoles de l'Ain et du Rhône



21

Côte d'Or



12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908
21079 DIJON Cedex



03 80 29 53 48



ifas@chu-dijon.fr

<https://www.chu-dijon.fr/ecole/i-f-s>








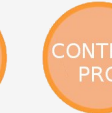

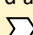
IFAS DIJON

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : JANVIER 2025

Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : https://www.chu-dijon.fr/ecole-page-basique/concours-dentree-selection Ou suivez le chemin suivant : www.chu-dijon.fr puis « EMPLOI & FORMATIONS », « campus paramédical » et « I.F.A.S. » et « Concours d'entrée / Sélection »	Rentrée selon le nombre de candidature
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » à IFAS Campus Paramédical CHU DIJON (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 29/08/2024 au 23/07/2025.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE DES STAGES	Région dijonnaise.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	48 128	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les autres candidats : 7 500€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les autres candidats : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Responsable de la formation : Mme LAGARDE Laurence / 03 80 29 30 03 / laurence.lagarde@chu-dijon.fr Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.</p> <p>PLATEFORME CPF : IFAS DIJON.</p>	

Retour
carteRetour
sommaire

21

Côte d'Or



Avenue Guigone de Salins
BP 40104
21203 BEAUNE Cedex



03 80 24 44 49



ist.sec.ifsu@ch-beaune.fr

<https://ifsu.hospices-de-beaune.com>

IFAS BEAUNE

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : JANVIER 2025

Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 16/06/2024 Dossier à télécharger : https://ifsu.hospices-de-beaune.com/aides-soignantes/ Ou suivez le chemin suivant : ifsuhospices-de-beaune.com puis « Sélection », « Aides Soignantes » et « Dossier inscription aide soignant 2024 ».	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » à : IFAS Hospices Civils de Beaune (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 02/09/2024 à fin 07/2025.	12 places
PERIMETRE STAGES	Région dijonnaise et chalonnaise.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	40 40	
AUTRES ACCES A LA FORMATION		
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription 184€ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 8 500€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : BAC PRO SAPAT 5 525.52€, BAC PRO ASSP 3 979.92€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.	

Retour
carteRetour
sommaire

21

Côte d'Or








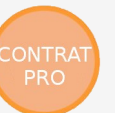


2 place Marcel Pagnol
21400 CHATILLON SUR SEINE

03 80 81 84 44



secretariat.ifas@ch-semur.fr

<https://ifsi-semur-hco.fr>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024 Demander le dossier d'inscription par mail à secretariat.ifas@ch-semur.fr ou au 03 80 81 84 44 ou télécharger sur le site.	EN ATTENTE DES DATES
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » à : IFAS de Haute Côte d'Or (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAS. <u>AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE SI ENVOYE PAR MAIL</u>	
SELECTION	Etude du dossier dès réception (attention : les dossiers sans les documents manuscrits demandés ne passeront pas à la sélection orale) et sélection orale sur entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale. Pas de liste complémentaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	Les candidats ont 7 jours ouvrés pour valider leur inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 à 07/2025	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE STAGES	Région dijonnaise.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	50 + 5 places en apprentissage 77	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les autres candidats : devis à demander au 03 80 81 84 44. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les autres candidats : devis à demander au 03 80 81 84 44. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire (vaccination COVID également). Certification QUALIOPI. Possibilité de logements. Des places sont disponibles dans un lycée privé en internat.</p>	

Retour
carte

21

Côte d'Or

2, rue du golf
21800 QUETIGNY







03 80 48 17 35



irfss.quetigny@croix-rouge.fr

<https://competence.croix-rouge.fr/region/bourgogne-franche-comte/>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	De fin 10/01/2024 au 10/06/2024 à 12h Faire une demande d'inscription avec le lien suivant Aide-soignant Quetigny	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » (cachet de la poste ne faisant pas foi), à : Croix-Rouge Compétence (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'institut. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE SI ENVOYE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 à 07/2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Agglomération dijonnaise.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	35 30	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription 184€  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les autres candidats : 7 777€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les autres candidats : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>PLATEFORME CPF : CROIX ROUGE FRANCAISE. - Possibilité d'un pré-apprentissage Sanitaire et Social (Contacter l'institut pour savoir si reconduit en 2024)</p>	

Retour
carteRetour
sommaire

25

Doubs

IFPS BESANCON

44, chemin du sanatorium
25000 BESANCON

03 81 41 51 32



lfsi-accueil@chu-besancon.fr

<https://www.chu-besancon.fr>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 07/06/2025 Dossier à télécharger : Ou suivez le chemin suivant : www.chu-besancon.fr puis « FORMATION/EMPLOI », et « la formation paramédicale : l'IFPS », « les concours et sélections pour les formations en cursus complet, « aide-soignant », « Inscription » Pré-inscription obligatoire en ligne avant l'inscription. A envoyer en « lettre suivie » à IFPS Besançon (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFPS.	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	juin 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Août 2024 à juillet 2025.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE DES STAGES	Autour de Besançon, 60 kms.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	85 200	
AUTRES ACCES A LA FORMATION		
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Eligible CPF, VAE, CONTRAT APPRENTISSAGE, CONTRAT PRO : rémunéré aide Pour les autres candidats : 6 r/ouv</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. <u>PLATEFORME CPF</u> : CHU BESANCON.	

Retour
carte

25

Doubs



4, place Tharradin
Allée Thérèse Rastit
25200 MONTBELIARD



03 81 93 93 93



ifms@hnfc.fr

<https://www.hnfc.fr>











IFMS MONTBELIARD

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : JANVIER 2025

Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : S'inscrire à la formation aide-soignant·e (hnfc.fr) Ou suivez le chemin suivant : www.hnfc.fr puis « IFMS » et « S'inscrire à la formation aide-soignante ».	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à : IFMS Montbéliard Sélection AS (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFMS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 21 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 02/09/2024 à 18/07/2025.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE DES STAGES	30 kms autour de Montbéliard.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	130 172	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + coût d'inscription de 184€  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 7 931€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. <u>PLATEFORME CPF</u> : IFMS.</p>	

Retour
carte

25

Doubs

IFSI PONTARLIER

1, avenue du Général Girod
25300 PONTARLIER





03 81 38 59 19



s.heeley@chi-hc.fr

<http://www.ifs-pontarlier.fr>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : http://www.ifs-pontarlier.fr/concours-ifs-pontarlier-doubs-franche-comte/24-concours-aide-soignant-pontarlier-doubs.php Pré-inscription obligatoire pour pouvoir accéder au dossier d'inscription.	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à : IFSI Pontarlier (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFSI. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, du 2 avril au 10 juin 2024.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 21 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	De 08/2024 à 07/2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	30 kms autour de Montbéliard.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	50 80	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + coût d'inscription de 184€</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : 8 470 €</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.</p> <p>PLATEFORME CPF : ECOLE PLURIDISCIPLINAIRE.</p>	



Retour
carte



Retour
sommaire

39

Jura

59 rue Casimir Blondeau
39300 Champagnole





03 84 47 28 87



lrfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr

<https://competence.croix-rouge.fr/region/bourgogne-franche-comte/>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 10/06/2024 à 12h ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de Champagnole ou le site de Lons-le-Saunier. Faire une demande d'inscription avec le lien suivant Aide-soignant Champagnole	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception (cachet de la poste ne faisant pas foi) à : Croix-Rouge Compétence de Champagnole 155, chemin de chaudron 39000 LONS LE SAUNIER ou remise en main propre à l'Institut de LONS (même si la formation se déroule à Champagnole au 59, rue Casimir Blondeau). AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 21 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS de LONS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	Du 26/08/2024 à 18/07/2025. Autour de Lons-le-Saunier. 30 65	AUCUNE RENTREE PREVUE
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC. ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les autres candidats : 10 395 € Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COÛT CURSUS PARTIEL	Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les autres candidats : sur devis. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : CROIX ROUGE FRANCAISE. Possibilité d'un pré-apprentissage Sanitaire et Social (Contacter l'institut)	

[Retour carte](#)[Retour sommaire](#)

39

Jura








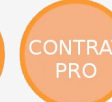

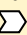
155, chemin de Chaudon
39000 LONS LE SAUNIER

03 84 47 28 87



lrfss.lonslesauhier@croix-rouge.fr

<https://competence.croix-rouge.fr/region/bourgogne-franche-comte/>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : FEVRIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 10/06/2024 à 12h ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de Champagnole ou le site de Lons-le-saunier. Faire une demande d'inscription avec le lien suivant Aide-soignant Lons-le-Saunier	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception (cachet de la poste ne fait pas foi) à : Croix-Rouge Compétence de Lons-le-Saunier (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'institut de LONS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 21 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS de LONS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES	Du 26/08/2024 à 18/07/2025. Autour de Lons-le-Saunier.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	115 170	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 10 395€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COÛT CURSUS PARTIEL	Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : CROIX ROUGE FRANCAISE. Pré-apprentissage Sanitaire et Social possible à partir de mai d'une durée de 3 mois (gratuit) pour demandeurs d'emploi, étudiants et élèves (jusqu'à 30 ans ou travailleurs handicapés)	



39

Jura

6, rue Jean Flamand
39100 DOLE

03 84 79 41 43







Ifsi.secretariat@ch-dole.fr

<https://ifsi.ch-dole.fr>

IFAS DOLE

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 10/06/2024 à 16h30 Dossier à télécharger : Formation Aide-soignant(e) (ifp-dole.fr)	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception à : IFAS DOLE Sélection aide-soignant (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien. Du 2 avril au 17 juin 2024.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 21 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS de LONS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES	De 08/2024 à mi 07/2025. Autour de Dole.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	45 65	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour <u>les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + coût d'inscription de 184€</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13</p> <p>Pour <u>les autres candidats</u> : 8 500€</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour <u>les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14</p> <p>Pour <u>les autres candidats</u> : sur devis.</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.</p> <p>PLATEFORME CPF : PAS ENCORE INSCRIT.</p> <p>Responsable de la formation : Mme CAULE (caule.anne@ch-dole.fr)</p>	

Retour
carteRetour
sommaire

58

Nièvre

15, rue du Donjon
58000 NEVERS

03 86 71 84 20









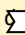
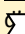


chan.ifsi.sec@ght58.fr

www.ifsi-nevers.fr/

IFAS NEVERS

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	De 03/2024 à 06/2024 ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de Nevers ou le site de Cosne-Cours-sur-Loire. Dossier à télécharger : Modalités d'admission - IFSI/IFAS de Nevers - Cosne-Cours-Sur-Loire - Decize (ifsi-nevers.fr)	EN ATTENTE DES DATES
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » à : IFAS de Nevers (adresse indiquée ci-dessus) ou dépôt dans la boîte aux lettres de l'IFAS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale. Pas de liste complémentaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 30/08/2024 à 07/2025.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE STAGES	90 kms autour de Nevers.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	50 100	13
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription  184€ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : 7 700€. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas  locations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : devis à demander au 03 86 71 84 20. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire. Pas de restauration collective. Pas de logements à l'internat. <u>PLATEFORME CPF</u> : CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AGGLOMERATION DE NEVERS	

Retour
carte

58

Nièvre

IFAS COSNE-COURS-SUR-LOIRE



96, rue du Maréchal Leclerc
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Cedex



03 86 26 54 49







ecole-as@hopital-cosne.fr

www.ifsi-nevers.fr/**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	De 03/2024 à 06/2024 ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de Nevers ou le site de Cosne-Cours-sur-Cosne. Dossier à télécharger : Modalités d'admission - IFSI/IFAS de Nevers - Cosne-Cours-Sur-Loire - Decize (ifsi-nevers.fr)	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » à : IFAS de Nevers 15, rue du Donjon 58000 NEVERS ou dépôt dans la boîte aux lettres de l'IFAS de Nevers (même si la formation se déroule à Cosne-Cours-sur-Loire). AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale. Pas de liste complémentaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 30/08/2024 à 07/2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE STAGES	90 kms autour de Nevers (même si la formation se déroule à Cosne-Cours-sur-Loire).	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	25 50	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription 184€ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 7 700€.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p> <p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : devis à demander au 03 86 71 84 20. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire. PLATEFORME CPF : HOPITAL MAISON RETRAITE DE COSNE-COURS</p>	



58

Nièvre

26, route de Moulins
58300 DECIZE

03 86 77 76 30











ifas@ch-decize.fr

www.ifsi-nevers.fr/

IFAS DECIZE

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	De 03/2024 à 06/2024	EN ATTENTE DES DATES
DEPÔT DU DOSSIER	Dossier à télécharger : Modalités d'admission - IFSI/IFAS de Nevers - Cosne-Cours-Sur-Loire - Decize (ifsi-nevers.fr) A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » à : IFAS de Decize (adresse indiquée ci-dessus) ou dépôt dans la boîte aux lettres de l'IFAS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale. Pas de liste complémentaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 30/08/2024 à 07/2025.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE STAGES	90 kms autour de Decize.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	35 20	12 70 (toute rentrée confondue)
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription 184€ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : 7 700€.</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : devis à demander au 03 86 71 84 20.</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire. Accès au self du Centre Hospitalier de Decize. PLATEFORME CPF : HOPITAL DE DECIZE	

Retour
carteRetour
sommaire

58

Nièvre



Lycée des métiers François Mitterrand
1, rue Pierre Mendès-France
58120 CHÂTEAU-CHINON



03 86 79 48 00



Ifas.chchinon@ac-dijon.fr

<http://lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr>









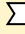

IFAS CHÂTEAU-CHINON

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : tout au long de l'année

Cursus partiels seulement
(concerne tous les diplômés avec dispenses et allègements)

INSCRIPTION	De 05/02/2024 à 14/06/2024 à 16h Dossier à télécharger : IFAS – Lycée des Métiers François Mitterrand (ac-dijon.fr)	Contactez l'IFAS pour pouvoir effectuer une rentrée tout au long de l'année.
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » à : IFAS de Château-Chinon (adresse indiquée ci-dessus) ou dépôt à l'accueil de l'IFAS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	28 juin 2024 à 14h. Par affichage dans le hall d'accueil de l'IFAS. Sur le site internet. Par courrier personnel. 1 liste principale. Pas de liste complémentaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	De 02/09/2024 à 07/2025.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE STAGES	90 kms autour de Château-Chinon.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2022)	30 50	
	   	   
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription de 184€  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 6 380€. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : devis à demander au 03 86 71 84 20. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire (vaccination COVID également). <u>PLATEFORME CPF</u> : GRETA 58	

Retour
carteRetour
sommaire

70









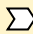

Haute-
Saône12, rue Miroudot St Ferjeux
CS 60273
70005 VESOUL Cedex

03 84 75 80 44



irfss.vesoul@croix-rouge.fr

<https://competence.croix-rouge.fr/region/bourgogne-franche-comte/>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 à 16h au 10/06/2024 à 12h Faire une demande d'inscription avec le lien suivant Aide-soignant Vesoul	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » (cachet de la poste ne faisant pas foi), à : Croix-Rouge Compétence - site de Vesoul (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'institut. <u>AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL</u>	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 21 juin 2024 14H. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	De 09/2024 à 07/2025. Autour de Vesoul.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	95 170	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 10 395€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : CROIX ROUGE FRANCAISE. Possibilité d'un pré-apprentissage Sanitaire et Social (Contacter l'institut)	

Retour
carteRetour
sommaire

71

Saône-et-Loire








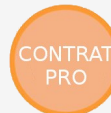


Rue Jean Bouveri
71300 Montceau-les-Mines

03 85 67 60 68



secretariat-ifs@ch-montceau71.fr

<https://ifs-montceau-les-mines.com>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	De 01/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : https://ifs-montceau-les-mines.com/ifas/ Ou suivez le chemin suivant : https://ifs-montceau-les-mines.com/ifas/ puis « IFAS » et « S'inscrire » et « TELECHARGER LE DOSSIER D'INSCRIPTION ».	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception à : IFSI Montceau (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre au secrétariat de l'IFSI. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, à partir de juin 2023.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFSI. Sur le site internet de l'IFSI. Envoi par courrier personnel le jour des résultats. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES	Du 26/08/2024 au 18/07/2025. Autour de Montceau, 60 kms.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	50 58	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les autres candidats : 7 500€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les autres candidats : sur devis. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME A LA DEMANDE DU CANDIDAT.	

Retour
carteRetour
sommaire

71
Saône-et-Loire



141, avenue Boucicaut
CS 60066
71103 CHALON-SUR-SAONE



03 85 44 65 72



secretariat.ifsichalonnais@ch-chalon71.fr



<http://www.ifsichalonnais.fr>

IFSI DU CHALONNAIS



RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : http://www.ifsichalonnais.fr/formations/formation-aides-soignants/concours-as/ Ou suivez le chemin suivant : http://www.ifsichalonnais.fr puis « FORMATION AIDE-SOIGNANT » et « Sélection ».	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Téléchargement du dossier en ligne. A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception à : IFSI DU CHALONNAIS (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre au secrétariat de l'IFSI. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien. (de février à juin)	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFSI. Sur le site internet de l'IFSI. Envoi par courrier personnel le jour des résultats. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES	Du 26/08/2024 à fin 07/2025. 50kms autour de Chalon-sur-Saône.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	40 70	
AUTRES ACCES A LA FORMATION		
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les autres candidats : 8 200 € Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les autres candidats : sur devis. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : EN ATTENTE D'INSCRIPTION.	



Retour
carte



Retour
sommaire

71

Saône-et-Loire

Boulevard Louis Escande
71018 MACON

03 85 27 51 07









ifsi@ch-macon.fr

<https://www.ifsi-macon.fr>

IFSI MACON





**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Date à venir Dossier à télécharger : https://www.ifsi-macon.fr/inscription/concours-as/ Ou suivez le chemin suivant : https://www.ifsi-macon.fr puis «IFAS » et «Inscription et sélection». Téléchargement du dossier en ligne.	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception à : IFSI MACON (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre au secrétariat de l'IFSI. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFSI. Sur le site internet de l'IFSI. Envoi par courrier personnel le jour des résultats. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES	Du 26/08/2024 à 07/2025. Bassin mâconnais, jusqu'à Tournus, environ 60 kms.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES	45	
DOSSIERS RECUS (2023)	74	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : contacter l'institut Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : EN ATTENTE D'INSCRIPTION.	

Retour
carteRetour
sommaire

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**Cursus partiels seulement
1er trimestre 2024 selon le nombre de dossier

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024 17h Dossier à télécharger : Inscription à la sélection aide-soignante de SEPTEMBRE 2024 OUVERTE ! – IFSI – IFAS de Paray-le-Monial (ifsi-ifas-paray.fr) Téléchargement du dossier en ligne.	En attente
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception à : Centre Hospitalier du Pays Charolais (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre au secrétariat de l'IFAS. <u>AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL</u>	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	En attente
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFSI. Sur le site internet de l'IFSI. Envoi par courrier personnel le jour des résultats. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	En attente
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES	Du 26/08/2024 au 23/07/2025. Proche Paray-le-Monial. A titre exceptionnel, le dernier stage pourra être effectué proche du domicile.	En attente
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	36 58	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 <u>Pour les autres candidats</u> : 6 700€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COÛT CURSUS PARTIEL	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 <u>Pour les autres candidats</u> : sur devis. Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. <u>PLATEFORME CPF</u> : CENTRE HOSPITALIER DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS	

[Retour carte](#)[Retour sommaire](#)

71

Saône-et-Loire

3, rue Général Giraud
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

03 85 45 83 41



ifas@saintcharles71.fr

<https://www.saintcharles71.fr>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024 17h Dossier à télécharger : https://www.saintcharles71.fr/aide-soignant-p126.html Ou suivez le chemin suivant : https://www.saintcharles71.fr puis « CENTRE DE FORMATION », « Présentation », « Nos formations CFP » et « Diplôme d'Etat aide-soignant ».	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Téléchargement du dossier en ligne. A envoyer en « lettre suivie » avec Accusé de Réception à : Centre Saint Charles - site Le Devoir (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre au secrétariat de l'école. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFSI. Sur le site internet de l'Institut. Envoi par courrier personnel le jour des résultats. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouverts pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE STAGES	De 08/2024 à fin 07/2025. 80 kms autour de Chalon-sur-Saône.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	34 + 5 apprentis 60	
AUTRES ACCES A LA FORMATION		
COÛT CURSUS COMPLET	Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC. 📄 Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les autres candidats : 6 015€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COÛT CURSUS PARTIEL	Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. 📄 Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les autres candidats : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. Responsable de la formation : Jacqueline TISSIER, j.tissier@saintcharles71.fr	

Retour
carteRetour
sommaire

89

Yonne

Chemin des Jumeriaux
89700 TONNERRE

03 86 54 34 81











ifas@ch-tonnerre.fr

<https://www.gh-t-unyon.fr>

CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024 ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de Tonnerre ou le site d'Auxerre. Indiquer l'IFAS du choix numéro 1 sur le dossier. Dossier à télécharger : https://www.gh-t-unyon.fr/com-et-actus/actualites/inscription-aux-epreuves-de-selection-as-177-231.html?	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A télécharger et à envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à : Centre Hospitalier du Tonnerrois (adresse indiquée ci-dessus). AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	De 08/2024 à 07/2025. Autour de Tonnerre.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	53 120	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : 9 032€, caution tenue de stage : 120€, achats de livres : 50€</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.	

Retour
carte

89

Yonne

2, boulevard de Verdun
89011 AUXERRE Cedex

03 86 48 47 17













ifas@ch-auxerre.fr

<https://www.gh-t-unyon.fr>

CENTRE HOSPITALIER D'AUXERRE

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024 ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de Tonnerre ou le site d'Auxerre. Indiquer l'IFAS du choix numéro 1 sur le dossier. Dossier à télécharger : https://www.gh-t-unyon.fr/com-et-actus/actualites/inscription-aux-epreuves-de-selection-as-177-231.html? Ou suivez le chemin suivant : www.gh-t-unyon.fr puis ACTUALITES - Toute l'actualité » et « Inscription aux épreuves de sélection AS ».	EN ATTENTE DES DATES
DEPÔT DU DOSSIER	A télécharger et à envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à : Centre Hospitalier d'Auxerre (adresse indiquée ci-dessus) AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 28/08/2023 à 07/2024. Autour d'Auxerre.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	53 120	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	       	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 7 560€, caution tenue de stage : 120€, achats de livres : 50€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.	



89

Yonne



3, quai de l'hôpital
BP 229
89306 JOIGNY Cedex



03 86 92 33 66



ifms@ch-joigny.fr

<http://ifmsjoigny.com>









IFMS JOIGNY

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : JANVIER 2025

Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 07/02/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : Annonce (ifms-joigny.fr)	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A télécharger et à envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à : IFMS Joigny (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFMS. <u>AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE SANS CHEQUE D'INSCRIPTION ET SI ENVOYE PAR MAIL.</u>	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	50 €	
RESULTATS	Le 28 juillet 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 au 21/07/2025. Pré-rentree le 23/08/2022.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
PERIMETRE DES STAGES	Autour de Joigny.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	40 50	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	   
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription de 184€ + frais de gestion du dossier de 50€, dus même si désistement à la sélection ou à l'inscription. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 7 000€ + frais de gestion du dossier de 50€, dus même si désistement Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. <u>PLATEFORME CPF</u> : HOPITAL DE JOIGNY.</p>	

Retour
carteRetour
sommaire

89

Yonne



1, avenue Pierre de Coubertin
BP808
89108 SENS Cedex



03 86 86 17 81



ifms@ch-sens.fr

<https://www.ifms-sens.fr>









IFMS SENS

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2023**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : JANVIER 2025

Cursus partiels seulement
(uniquement BAC PRO SAPAT et BAC PRO ASSP)

INSCRIPTION	Du 15/01/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Sens : Résultats (ifms-sens.fr)	OUVERTURE SI LE NOMBRE DE DOSSIERS EST SUFFISANT
DEPÔT DU DOSSIER	A télécharger et à envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à : IFMS SENS (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFMS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, le 13/06, le 18/06, le 20/06	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 26/08/2024 au 19/07/2025 Stages au nord de l'Yonne.	EN ATTENTE DES INFORMATIONS
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	40 60	12
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	   
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription de 184€ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 13 Pour les <u>autres candidats</u> : 7 500€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 14 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. <u>PLATEFORME CPF</u> : CENTRE HOSPITALIER DE SENS.</p>	

Retour
carteRetour
sommaire

90

Territoire
de Belfort



Place Tharradin
Allée Thérèse Rastit
25200 MONTBELIARD



03 81 93 93 93



ifms@hnfc.fr



<https://www.hnfc.fr>

IFAS BELFORT



RENTREE 1 : AUCUNE RENTREE

INSCRIPTION

**L'IFAS de Belfort n'existe plus.
Le centre de formation se trouve désormais à l'IFMS
de Montbéliard.**

Voir la section école d'aide-soignant de Montbéliard.

01

Ain



900, route de Paris
CS 90401
01012 Bourg-en-Bresse Cedex



04 74 45 43 83



ifsi@ch-bourg01.fr

<https://www.ifsibourg.fr>







IFAS FLEYRIAT

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 14/06/2024 Dossier à télécharger : https://www.ifsibourg.fr/copie-de-les-apprentissages-1 Ou suivez le chemin suivant : www.ifsibourg.fr puis « LES FORMATIONS », « Aide-Soignant (IFAS) », « Entrée en formation » et « pré-inscription en ligne ICI ». Télécharger le dossier d'inscription Pré-inscription obligatoire en ligne avant inscription.	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » à IFAS FLEYRIAT (adresse indiquée ci-dessus) ou dépôt en boîte aux lettres de l'IFAS. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien. (à partir de mai)	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 05 juillet 2026 à 14h Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 à juillet 2025	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Pas de périmètre de stage.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	50 200	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15 Pour les autres candidats : 7 315€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional ARA.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16 Pour les autres candidats : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : CENTRE HOSPITALIER FLEYRIAT</p>	

Retour
carteRetour
sommaire

01

Ain



180, rue de la Forestière
BP 36
01110 HAUTEVILLE LOMPNES



04 37 61 67 10

ifsahauteville.fr

IFAS BUGEY




secretariat.ifsidubugey@chph01.fr

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 11/03/2024 à 9h au 09/06/2024 à minuit Dossier à télécharger : ifsahauteville.fr	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à IFAS BUGEY (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAS avant le 10/06/22 minuit. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, de mai à juin. Convocation transmise 10 jours avant l'entretien par mail.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	juillet 2024 à 14h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 au 20/07/2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Pas de périmètre de stage.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	60 50	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15 Pour les autres candidats : 5 700€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional ARA. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16 Pour les autres candidats : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. Une liste de logements locatifs est disponible sur le site et l'IFAS propose l'achat de tenues professionnelles.</p>	

Retour
carte

01

Ain

1, route de Veyziat
CS 20100
01117 OYONNAX



04 74 73 11 21



Secretariat.ifas@ch-hautbugey.fr


<https://www.ch-hautbugey.fr>

IFAS OYONNAX

**RENTREE 1 : JANVIER 2025**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	A partir de septembre 2025. Dossier à télécharger : www.ch-hautbugey.fr/ifas/?cn-reloaded=1#planning-538 Ou suivez le chemin suivant : www.ch-hautbugey.fr puis « IFAS » et « Dossiers d'inscription ».	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	EN ATTENTE D'INFORMATION	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien en octobre	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Début 1 ère semaine de novembre 2025	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	EN ATTENTE D'INFORMATION	
FORMATION	Du 08/01/2025 au 06/12/2025	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Stages sur les zones Oyonnax, St Lupicin, St Claude, Nantua, Groissia, Bourg-en-Bresse, Bellegarde, Valsershône et Aromas.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	29 40	
AUTRES ACCES A LA FORMATION		
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15 Pour les <u>autres candidats</u> : 7 300€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis, tarif horaire : 9,50€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : inscription sur la plateforme à la demande du candidat. Self au tarif « employé » dans le Centre Hospitalier et possibilité d'apporter son propre repas. Restauration rapide dans le hall de l'hôpital. Pour une liste de logements, contactez Mme Noris 04 74 76 44 81.</p>	

69

Rhône

20, rue de la Claire
69337 LYON Cedex 09

04 78 83 40 88







admission@ocellia.fr

<http://www.ocellia.fr>

ESSE OCELLIA

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 30/04/2024 au 10/06/2024 à 12h ATTENTION : 1 inscription au choix parmi: - ESSE/OCELLIA - IFAS CH Saint Joseph - Saint Luc - IFAS de la Croix-Rouge de Lyon - IFAS Lycée Don Bosco - IFAS LA MAISONNEE Francheville - IFAS CH de Villefranche	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Suite à la pré-inscription en ligne, le dossier est envoyé par mail au candidat et à retourner par courrier postal à l'institut du choix numéro 1 en « lettre suivie » avant le 13/06/22 minuit. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, de mai à juin.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 02 juillet 2024 à 9h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 26/08/2024 à 07/2025. Agglomération lyonnaise. Exceptionnellement, un stage pourra être accordé proche du domicile.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	88 198	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15 <u>Pour les autres candidats</u> : 9 163€ (financement personnel) Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COÛT CURSUS PARTIEL	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA. ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16 <u>Pour les autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : OCELLIA	

Retour
carteRetour
sommaire

69

Rhône

12-24, montée de St Laurent
69005 LYON

04 72 41 14 54







ifas@donboscolyon.org

<https://www.donboscolyon.org>

IFAS Lycée Don Bosco

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 30/04/2024 au 10/06/2024 ATTENTION : 1 inscription au choix parmi: - ESSE/OCELLIA - IFAS CH Saint Joseph - Saint Luc - IFAS de la Croix-Rouge de Lyon - IFAS Lycée Don Bosco - IFAS LA MAISONNEE Francheville - IFAS CH de Villefranche Pré-inscription : https://www.donboscolyon.org/institut-formation-aide-soignant-lyon/	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Suite à la pré-inscription en ligne, le dossier est envoyé par mail et à retourner à l'institut du choix numéro 1 en « lettre suivie ». AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 02 juillet 2024 à 9h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 28/08/2024 à 07/2025. Agglomération lyonnaise.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2022)	20 + 25 en apprentissage 50	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15</p> <p>Pour les autres candidats : Contacter l'établissement</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional ARA</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16</p> <p>Pour les autres candidats : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : ASSOCIATION DON BOSCO	

Retour
carteRetour
sommaire

69

Rhône

20, quai Claude Bernard
69007 LYON





04 78 61 63 18



snisus@chsjsl.fr

Saintjosephsaintluc.fr**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 30/04/2024 au 14/06/2024 ATTENTION : 1 inscription au choix parmi: - ESSE/OCELLIA - IFAS CH Saint Joseph - Saint Luc - IFAS de la Croix-Rouge de Lyon - IFAS Lycée Don Bosco - IFAS LA MAISONNEE Francheville - IFAS CH de Villefranche Pré-inscription : IFAS : Diplôme d'Etat Aide-Soignant (saintjosephsaintluc.fr)	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Suite à la pré-inscription en ligne, le dossier est envoyé par mail et à retourner à l'institut du choix numéro 1 en « lettre suivie » AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	2 juillet 2024 à 9h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	De 28/08/2024 au 21/07/2025. Agglomération lyonnaise.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	51 130	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15 Pour les <u>autres candidats</u> : prise en charge individuelle : 7 700€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16 Pour les <u>autres candidats</u> : BAC PRO ASSP, prise en charge par un financeur : 3 428€ / BAC PRO SAPAT, prise en charge par un financeur : 4 721€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : CENTRE HOSPITALIER SAINT JOSEPH ET ST LUC.	

69

Rhône

115, avenue Lacassagne
69003 LYON

INSTITUT CROIX-ROUGE COMPETENCE DE Lyon







04 72 11 55 60



snisus@chsjsl.fr

<https://competence.croix-rouge.fr>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 30/04/2024 au 14/06/2024 ATTENTION : 1 inscription au choix parmi: - ESSE/OCELLIA - IFAS CH Saint Joseph - Saint Luc - IFAS de la Croix-Rouge de Lyon - IFAS Lycée Don Bosco - IFAS LA MAISONNEE Francheville - IFAS CH de Villefranche Pré-inscription : Aide-soignant - DEAS - Croix-Rouge	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Suite à la pré-inscription en ligne, le dossier est envoyé par mail et à retourner à l'institut du choix numéro 1 en « lettre suivie ». AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, Sélection gratuite.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT		
RESULTATS	Le 02 juillet 2024 à 9h. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire. 7 jours ouvrés pour valider son inscription.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION		
FORMATION PERIMETRE DES STAGES NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	Du 28/08/2024 au 22/07/2025. Agglomération lyonnaise et départements limitrophes. 99 176	AUCUNE RENTREE PREVUE
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA + frais d'inscription de 100€ ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15 <u>Pour les autres candidats</u> : 7 200€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COÛT CURSUS PARTIEL	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16 <u>Pour les autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : CROIX ROUGE FRANCAISE.	

69

Rhône

4, avenue Rockefeller
69373 LYON

04 78 76 52 22







eiasm@ecole-rockefeller.com

<https://www.ecole-rockefeller.fr>

ECOLE ROCKEFELLER

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

Cursus partiels seulement

INSCRIPTION	Du 15/04/2024 au 14/06/2024 à 17h Pré-inscription : Aide soignant – Ecole Rockefeller (ecole-rockefeller.fr) Ou suivez le chemin suivant : https://www.ecole-rockefeller.fr puis « FORMATIONS SANTE », « AIDE-SOIGNANT - Découvrir » et « INSCRIPTION A LA SELECTION ».	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Suite à la pré-inscription en ligne, le dossier est à imprimer et à retourner à l'école Rockefeller par courrier en « lettre suivie » avec Accusé de Réception (adresse donnée ci-dessus). AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien. De mai à juin	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 02 juillet 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	1 liste principale et 1 liste secondaire. 7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 26/08/2024 à 07/2025. Agglomération lyonnaise et tout accès via Transport en Commun Lyonnais.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	121 215	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA + frais d'inscription de 100€</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : prise en charge individuelle : 7 900.20€</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.</p> <p>Responsable de la formation : Mme FONDEUR Estelle (estelle-fondeur@ecole-rockefeller.com).</p> <p>PLATEFORME CPF : ECOLE INFIRMIERE ASSIST SOCIAL.</p>	

Retour
carteRetour
sommaire

69

Rhône

68, avenue du Chater
69340 FRANCHEVILLE

04 72 16 22 07

ecole.maisonnee@ugecam.assurance-
maladie.fr

https://groupe-ugecam.fr

IFAP LA MAISONNEE FRANCHEVILLE

**RENTREE 1 : PAS DE RENTREE PREVUE**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**Cursus partiels seulement
(concerne tous les diplômés avec dispenses et
allègements)

INSCRIPTION	30/04/2024 au 10/06/2024
DEPÔT DU DOSSIER	<ul style="list-style-type: none"> - ESSE/OCELLIA - IFAS CH Saint Joseph - Saint Luc - IFAS de la Croix-Rouge de Lyon - IFAS Lycée Don Bosco - IFAS LA MAISONNEE Francheville - IFAS CH de Villefranche <p>Pré-inscription : Institut de Formation La Maisonnée à Francheville GROUPE UGECAM (groupe-ugecam.fr)</p> <p>Suite à la pré-inscription en ligne, le dossier est envoyé par mail et à retourner à l'IFAP par courrier en « lettre suivie » avec Accusé de Réception (adresse donnée ci-dessus)</p> <p>AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL</p>
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.
COÛT	Sélection gratuite.
RESULTATS	juillet 2024 et novembre 2024 Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel.
CONFIRMATION	1 liste principale et 1 liste secondaire. 7 jours ouvrés pour valider son inscription.
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	DE 01/2024 à début décembre. Agglomération lyonnaise. A titre exceptionnel, un seul stage pourra être autorisé proche du domicile.
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2022)	64 (toutes rentrées confondues) 150 (toutes rentrées confondues)
AUTRES ACCES A LA FORMATION	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">Eligible CPF</div> <div style="text-align: center;">VAE</div> <div style="text-align: center;">CONTRAT APPRENTISSAGE</div> <div style="text-align: center;">CONTRAT PRO</div> <div style="text-align: center;">Eligible CPF</div> <div style="text-align: center;">VAE</div> <div style="text-align: center;">CONTRAT APPRENTISSAGE</div> <div style="text-align: center;">CONTRAT PRO</div> </div>
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA + frais d'inscription de 100€</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : 6 776€ (financement personnel)</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation.</p> <p>PLATEFORME CPF : UGCAM.</p>



69

Rhône



Plateau d'Ouilly
B.P. 80436
69655 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE



04 74 09 26 83



ifsi@lhospitalnordouest.fr

<https://www.lhospitalnordouest.fr>







IFAS VILLEFRANCHE

**RENTREE 1 : janvier 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

INSCRIPTION	<p>Du 30/04/2024 au 10/06/2024 Du 17/06/2024 au 10/10/2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - ESSE/OCELLIA - IFAS CH Saint Joseph - Saint Luc - IFAS de la Croix-Rouge de Lyon - IFAS Lycée Don Bosco - IFAS LA MAISONNEE Francheville - IFAS CH de Villefranche <p>Pré-inscription : Institut de formations sanitaires Hôpitaux Nord-Ouest (hno.fr) Ou suivez le chemin suivant : www.lhospitalnordouest.fr puis « IFSI/IFAS », « FORMATIONS Devenir Aide-soignant » et « Sélection sur dossier ».</p>	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	<p>Suite à la pré-inscription en ligne, le dossier est envoyé par mail et à retourner à l'IFAS par courrier en « lettre suivie » avec Accusé de Réception (adresse donnée ci-dessus)</p> <p>AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL</p>	
SELECTION	Entretien oral de motivation du 15/05/2024 au 26/06/2024 et du 21/10/2024 au 31/10/2024 et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	<p>2 juillet 2024 et 8 novembre 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel.</p>	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	<p>1 liste principale et 1 liste secondaire. 7 jours ouvrés pour valider son inscription.</p>	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	<p>Du 06/01/2025 au 05/12/2025. Agglomération lyonnaise. A titre exceptionnel, un seul stage pourra être autorisé proche du domicile.</p>	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2022)	<p>71 (toute rentrée confondue) 130</p>	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	<p>     </p>	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 15 Pour les autres candidats : contacter l'établissement Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional ARA.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier aide-soignant : page 16 Pour les autres candidats : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation.</p>	
COMPLEMENTES D'INFOS	<p>Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation. PLATEFORME CPF : CENTRE HOSPITALIER VILLEFRANCHE SUR SAONE - vérifier sur la commune de Gleizé.</p>	